

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2013

COMPTE RENDU

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
ANGERS LOIRE METROPOLE
Séance du jeudi 11 avril 2013**

L'an deux mille treize, le 11 avril à 19 heures, le Conseil de Communauté, convoqué par lettre et à domicile le 5 avril 2013, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ANTONINI, Président, assisté de M. Jean-Louis GASCOIN, M. Marc GOUA, M. André DESPAGNET, M. Dominique SERVANT, M. Daniel LOISEAU, M. Jean-Luc ROTUREAU, M. Marc LAFFINEUR, M. Gilles MAHE, M. Frédéric BEATSE, M. Didier ROISNE, M. Luc BELOT, M. Jean-François JEANNETEAU, M. Bernard WITASSE, Mme Marie-Thé TONDUT, M. Pierre VERNOT, Mme Jeannick BODIN, M. Joël BIGOT, Mme Anne-Sophie HOCQUET de LAJARTRE, M. Claude GENEVAISE, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. André MARCHAND, M. Alain BAULU, M. Max BORDE, Mme Martine BLEGENT, M. Jacques CHAMBRIER, M. Daniel CLEMENT, Mme Bernadette COIFFARD, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Claude GASCOIN, M. Jean-Pierre HEBE, M. Marcel MAUGEAIS, M. Bernard MICHEL, Mme Catherine PINON, M. Bruno RICHO, M. Joseph SEPTANS, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Beaudouin AUBRET, M. Jean-Claude BACHELOT, M. Bruno BARON, Mme Catherine BESSE (Arrivée à 19h46), Mme Roselyne BIENVENU, M. Dominique BOUTHERIN, M. Eric BRETAULT, Mme Annette BRUYERE, Mme Bernadette CAILLARD-HUMEAU (Arrivée à 19h20), M. Michel CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Christian CAZAUBA, M. Jean-Pierre CHAUVELON, Mme Dominique DAILLEUX, M. Daniel DIMICOLI, M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles ERNOULT, M. Philippe GAUDIN, M. Laurent GERAULT, Mme Géraldine GUYON, Mme Caroline HOUSSIN SALVETAT, M. Philippe JOLY, M. Philippe LAHOURNAT, M. Pierre LAUGERY, M. Romain LAVEAU, M. Gérard LE SOLLIEC, Mme Michelle MOREAU, M. Jacques MOTTEAU, M. Gérard NUSSMANN, Mme Monique RAMOGNINO, M. Mamadou SYLLA, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : M. Daniel RAOUL, M. Philippe BODARD, M. Laurent DAMOUR, M. Jean-Claude BOYER, Mme Marie-Claude COGNE, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, M. Michel HOUSBINE, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Marianne PRODHOMME, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, Mme Renée SOLE, Mme Olivia TAMBOU, M. Thierry TASTARD, Mme Solange THOMAZEAU, Mme Isabelle VERON-JAMIN

ETAIENT ABSENTS : M. Christian COUVERCELLE, M. Abdel-Rahmène AZZOUZI, M. François GERNIGON, Mme Sabine OBERTI, M. Dominique DELAUNAY

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Daniel RAOUL a donné pouvoir à M. Jean-Claude ANTONINI
M. Joël BIGOT a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie HOCQUET de LAJARTRE
M. Philippe BODARD a donné pouvoir à M. Gérard LE SOLLIEC
M. Laurent DAMOUR a donné pouvoir à M. Dominique BOUTHERIN
Mme Catherine BESSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA TOMBINI (jusqu'à 19h46)
Mme Marie-Claude COGNE a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Michel HOUSBINE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CHAUVELON
Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à Mme Monique RAMOGNINO
M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à Mme Catherine PINON
Mme Marianne PRODHOMME a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
Mme Renée SOLE a donné pouvoir à M. Mamadou SYLLA
Mme Olivia TAMBOU a donné pouvoir à M. Daniel LOISEAU
M. Thierry TASTARD a donné pouvoir à M. Jean-François JEANNETEAU
Mme Solange THOMAZEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
Mme Isabelle VERON-JAMIN a donné pouvoir à M. Bruno RICHO

Le Conseil de communauté a désigné M. Gérard LE SOLLIEC, Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 12 avril 2013.

SECRETAIRE DE SEANCE - DESIGNATION

M. LE PRESIDENT - Je propose que M. Gérard LE SOLLIEC soit notre secrétaire de séance, s'il en est d'accord ? ... Merci.

M. Gérard LE SOLLIEC est désigné secrétaire de séance.

COMPTE RENDU - APPROBATION

M. LE PRESIDENT - Vous avez reçu les comptes rendus des 13 décembre 2012 et 24 janvier 2013

Avez-vous des remarques ou observations à faire sur ces comptes rendus ? ...

Je les soumetts à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Les comptes rendus des 13 décembre 2012 et 24 janvier 2013 sont adoptés à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – À titre d'information générale, je vous fais part d'une lettre recommandée avec accusé de réception que j'ai reçue aujourd'hui. Elle est écrite par le Président de la Fédération nationale des eaux conditionnées et embouteillées.

On nous reproche avec véhémence l'affiche "*Nous, on s'échauffe, elle nous rafraîchit*" qui comporte une accroche qui met en exergue à propos de l'eau du robinet "*des apports quotidiens de calcium et magnésium*".

Cette annonce pare donc l'eau du robinet de vertus quant à sa composition dont, seules, les eaux minérales naturelles peuvent se prévaloir en raison de la stabilité de leur composition.

S'agissant donc d'une allégation trompeuse, nous vous enjoignons de nous confirmer — sous huit jours au plus tard — que vous mettez un terme immédiat audit affichage. Faute de quoi, nous serions dans l'obligation de mettre en œuvre toute mesure ou action de manière à préserver les droits de nos adhérents.

Concernant, par ailleurs, le texte de la rubrique "Eau et Assainissement" de votre site ainsi que votre plaquette, nous relevons la présence d'une publicité illicite comparant l'eau du robinet qualifiée "d'écologique" à l'eau en bouteille plastique.

En effet, incitant les habitants de l'agglomération à boire de l'eau du robinet pour, je cite, "éviter de produire, transporter et retraiter 270.000 bouteilles plastiques par jour", la publicité vise à détourner les consommateurs des eaux en bouteille et caractérise donc une pratique de concurrence déloyale portant atteinte aux droits de nos adhérents.

De plus, le ton alarmiste et inquiétant qui est adopté au sujet de l'impact environnemental de ces millions de bouteilles acheminées partout dans le monde est, de toute façon, incompatible avec les conditions de licéité requise pour une publicité comparative. La mission de protection de l'environnement incombant à la Communauté d'agglomération ne l'autorise pas, pour autant, à se livrer à de telles pratiques de concurrence déloyale.

Voilà. Et cela se termine très méchamment bien qu'il m'assure de sa considération distinguée.

Je peux vous dire d'abord que je ne regrette rien. Je soutiens qu'effectivement se retrouver avec des tonnes de bouteilles en plastique, ce n'est pas forcément très bon pour l'environnement et qu'il faut qu'on les retire. Enfin, je dirais "buvez du whisky et n'en parlons plus !".

Jacques CHAMBRIER (sans micro) – Du Savennières dans des bouteilles plastique !

M. LE PRESIDENT – Tout à fait d'accord !

Sur ce, passons à notre ordre du jour. La parole est à Anne-Sophie HOCQUET DE LAJARTRE.

Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2013-70

EMPLOI ET INSERTION

CREATION D'UNE PLATEFORME SOLIDAIRE D'ECO ACTIVITES - LES PONTS DE CE - ASSOCIATION AGLAES - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Mme Anne-Sophie HOCQUET de LAJARTRE

Le Conseil de Communauté,

Depuis plusieurs années, le secteur des déchets et du recyclage est en pleine mutation économique. Des solutions visant à réduire et traiter les déchets issus des activités du territoire sont recherchées : il s'agit à la fois de produire moins de déchets et de mieux valoriser la part restante. Les activités de tri et de valorisation se développent et permettent aux déchets de trouver une seconde vie en devenant à nouveau des matières premières ayant une valeur marchande.

Plusieurs structures de l'économie sociale et solidaire angevine ont été à l'initiative d'activités liées à la collecte, au tri et à la valorisation des déchets et ont développé une offre de service dans ce secteur en partenariat avec le secteur marchand et les collectivités territoriales, notamment des structures d'insertion par l'activité économique, car trier et valoriser des quantités importantes de déchets nécessite souvent une main d'œuvre peu qualifiée. L'ancrage de ces structures sur la métropole angevine est une opportunité, au regard des actions qu'elles développent, en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi.

Aujourd'hui, ces acteurs ont besoin de structurer leur présence sur le territoire et de développer des synergies d'activités afin de pouvoir s'adapter aux évolutions du secteur, notamment dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs dans le Mobilier, pour pouvoir répondre aux appels d'offre de demain.

A cette fin, le Fonds de dotation « Entreprendre pour la solidarité » qui regroupe une dizaine d'associations angevines (représentant près de 900 salariés), a décidé en 2012 de faire l'acquisition, via son opérateur AGLAES, d'un bâtiment industriel de 6 000 m² couverts dans la zone du Moulin Marcille aux Ponts de Cé (ancienne fabrique SOFAPI). AGLAES est une association gestionnaire de l'immobilier.

La volonté du Fonds de dotation et de l'association AGLAES est de créer un pôle emblématique de compétences dans les éco-activités (collecte, recyclage et réemploi des déchets), créateur d'emplois peu qualifiés, de contribuer à dynamiser et mettre en synergie les acteurs de l'économie solidaire afin de s'adapter aux évolutions actuelles du secteur des déchets.

Basé sur le principe de l'économie circulaire (les déchets des uns sont la matière première des autres), le site dénommé « des Biscottes » permettra de détourner et traiter chaque année près de 3 000 tonnes de déchets et de créer 30 emplois en 5 ans.

Plusieurs structures s'implanteront sur le site des Biscottes : la Ressourcerie les Biscottes (Chantier d'insertion de 14 places), EITA (Entreprise d'insertion de 14 postes), ACE Recyclage (entreprise adaptée), ATADEM (organisme de gestion de tutelles et curatelles). Le site disposant de surfaces non affectées et ayant vocation à fédérer des acteurs, d'autres partenariats sont en cours de montage avec des structures comme Envie Anjou, Régie de Quartiers d'Angers, une entreprise de recyclage de gobelets plastiques.

Le site des Biscottes nécessite des travaux importants pour aménager des ateliers sécurisés et conformes aux normes environnementales et de sécurité (locaux classés ICPE et ERP) et une surface commerciale pour la Ressourcerie des Biscottes : création de murs et portes coupe feu, reprise d'éléments de toiture, création d'ouvertures, travaux de sécurité incendie, installations électriques, création de bureaux et locaux sociaux...

Angers Loire Métropole, la Région Pays de la Loire, le Conseil Général et l'ADEME sont sollicités pour contribuer financièrement à la création de cette plateforme solidaire d'éco-activités. Le coût global de cette opération est de 2 230 000 € intégrant l'acquisition du site pour 1 100 000 € et la réalisation des travaux d'aménagement pour 1 130 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

Angers Loire Métropole	200 000 €	9 %
Région Pays de La Loire	170 000 €	7,6 %
Conseil Général	30 000 €	1,3 %
ADEME	400 000 €	18 %
Fonds de dotation Entreprendre pour la solidarité	530 000 €	23,8 %
Emprunt bancaire AGLAES	900 000 €	40,3 %
	2 230 000 €	

Ces travaux se dérouleront de mai à septembre 2013.

Il est proposé qu'Angers Loire Métropole soutienne ce projet à hauteur de 200 000 €.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'avis de la commission Développement et innovations économiques-emploi en date du 28 mars 2013,

Considérant la politique de soutien à l'emploi et l'insertion d'Angers Loire Métropole,

Considérant les enjeux d'adaptation des structures d'insertion aux évolutions du secteur des déchets,

Considérant que l'économie verte est une filière stratégique du Schéma Directeur de l'économie et de l'emploi durables,

Considérant la participation de la Région des Pays de la Loire et du Conseil Général dans le financement du projet,

DELIBERE

Attribue à l'association AGLAES une subvention d'investissement d'un montant de 200 000 € pour la création de la plateforme solidaire d'éco-activités (acquisition et travaux) du site des Biscottes situé au 19 avenue du Moulin Marcille 49130 LES PONTS DE CE.

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tout autre document relatif à cette subvention.

Impute la dépense sur les crédits inscrits au budget principal 2013 et suivants, chapitre 204 article 20422 523.

Anne-Sophie HOCQUET de LAJARTRE – Merci M. le Président et merci au Bureau du Conseil d'avoir décidé de mettre en exergue ce dossier qui concerne un projet qui nous tient à cœur et qui montre la volonté forte d'Angers Loire Métropole, au travers de deux directions, la direction Economie – Emploi et la direction Environnement – Déchets, de favoriser autant que faire se peut sur le territoire, les structures d'insertion par l'activité économique, les structures de travail adapté et, au-delà, l'ensemble des structures de l'économie sociale et solidaire qui effectivement sont pour nous un élément moteur de développement économique de notre territoire.

Ce dossier est la preuve que les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire et principalement, pour ce qui nous concerne ce soir, les entrepreneurs dans le domaine du travail adapté, de l'insertion par l'activité économique, sont de véritables entrepreneurs qui savent se donner les moyens de pouvoir mener à bien des projets de développement économique forts et de pouvoir les financer en grande partie par eux-mêmes. Ça, c'est un point essentiel que je voulais indiquer en introduction.

Soutien à la création d'une plateforme solidaire d'éco-activités

Conseil Communautaire du 11 avril 2013

Angers Loire Métropole
Direction Emploi Formation Insertion

Le projet

- Créer un site mutualisé entre plusieurs structures de l'économie solidaire, et spécialisé dans le détournement et la valorisation de déchets.
- Créer entre 30 et 35 emplois peu qualifiés adaptés aux publics prioritaires des politiques d'emploi et d'insertion.
- Favoriser la synergie des acteurs locaux engagés dans une démarche environnementale et sociale.

Angers Loire Métropole . Direction Emploi Formation Insertion

Le site des Biscottes



- 5000 m² couverts
- Des ateliers classés ICPE et une surface commerciale classée ERP

Implantation de :

- La Ressourcerie des Biscottes : chantier d'insertion de 14 postes et 4 permanents
- ACE recyclage: entreprise adaptée (5 à 7 emplois)
- ATADEM (7 emplois)
- En attente d'autres structures (600 m² disponibles)

Angers Loire Métropole . Direction Emploi Insertion

Plan de financement

Le **coût global** de l'opération portée par l'association AGLAE est de **2 230 000 €** (1 100 000 € pour l'acquisition du site et 1 130 000 € pour les travaux).

Angers Loire Métropole est sollicité pour contribuer à la création de cette plateforme à hauteur de 200 000 € :

Angers Loire Métropole	200 000 €	9 %
Région Pays de Loire	170 000 €	7,6%
Conseil Général	30 000 €	1,3 %
ADEME	400 000 €	18 %
Fonds de dotation « Entreprendre pour la solidarité »	530 000 €	23,8 %
Emprunt bancaire AGLAE	900 000 €	40,3 %
	2 230 000 €	

Angers Loire Métropole . Direction Emploi Insertion

Il reste 600 m² disponibles et nous œuvrons, à Angers Loire Métropole, pour que d'autres structures d'insertion par l'activité économique, spécialisées dans ces activités, puissent rejoindre le site des Biscottes de façon à créer cette véritable synergie dont nous avons besoin dans ce domaine.

Je précise qu'initialement, la Région des Pays de la Loire devait donner 200.000 € mais elle est liée par la règle des minimis et donc, a dû diminuer son financement de 30.000 €. Cette diminution a été prise en charge par le fonds de dotation Entreprendre pour la Solidarité, donc par AGLAES.

M. LE PRESIDENT – Merci, Anne-Sophie HOCQUET DE LAJARTRE.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Jean-Luc ROTUREAU ?

Jean-Luc ROTUREAU – Merci M. le Président.

Vous le savez, nous sommes trois conseillers régionaux, ici, dans cette assemblée : André MARCHAND, Philippe BODARD qui va nous rejoindre, et moi-même. Curieusement, nous faisons partie tous les trois de la commission Environnement au sein du Conseil général où l'on parle souvent de développement durable qui regroupe ces trois piliers (social, environnemental et économique). D'ailleurs, la semaine dernière, il y avait une demi-journée très intéressante du Conseil Général en direction de ses agents sur le développement durable avec un certain nombre d'actions.

En l'occurrence, je suis très surpris que le Département ne s'engage pas plus compte tenu de sa vocation principale sur le social et sur l'insertion. Je souhaiterais donc que l'on puisse ré-intervenir au sein de l'assemblée départementale pour demander un effort supplémentaire qui me semble indispensable compte tenu de l'enjeu et de l'intérêt de ce projet, si notre noble assemblée en était d'accord.

M. LE PRESIDENT – Je peux comprendre les soucis financiers d'aucuns mais il me semble qu'effectivement, quand on est leader de quelque chose, on peut difficilement se retirer de la file des payeurs. Je pense que nous serions tous d'accord pour donner à Jean-Luc ROTUREAU mandat pour ré-intervenir auprès du Président du Conseil Général et de mon côté, si vous en êtes d'accord, je lui écrirais une lettre pour souligner le fait que nous souhaiterions que, dans sa grand sagesse, le Conseil Général abonde davantage ce projet.

Marc LAFFINEUR ?

Marc LAFFINEUR – Tout cela est bien organisé et il est normal que l'on demande toujours de l'argent aux autres. Pour autant, il est difficile de dire que le Conseil Général ne fait pas beaucoup pour la politique sociale. Je ne connais pas le budget total du Conseil Général, n'étant plus conseiller général mais il doit y avoir près de 60 % des dépenses du Conseil Général qui sont consacrées aux dépenses sociales. Je comprends que nous sommes à un an des élections et je tenais à le souligner car il ne faudrait pas que l'on soit tous dupes !

M. LE PRESIDENT – Anne-Sophie HOCQUET DE LAJARTRE ?

Anne-Sophie HOCQUET de LAJARTRE – Moi, je n'ai aucun doute sur la volonté du Conseil Général de faire ce qu'il peut par rapport à l'ensemble des actions qu'il mène dans le domaine social. Je travaille au quotidien avec les techniciens du Conseil Général sur bon nombre de dossiers et je peux dire que nous avons une volonté commune de faire du mieux que l'on peut pour le public éloigné de l'emploi.

Néanmoins, et cela n'a aucun rapport avec des conditions électoralistes qui m'échappent complètement en tant que maire de Bouchemaine, mais par contre, en tant que Vice-Présidente d'Angers Loire Métropole, chargée de l'insertion par l'activité économique, je dis qu'il s'agit là d'un projet structurant sur lequel on est effectivement, depuis un certain temps, en recherche de synergie des acteurs compte tenu des difficultés très importantes des structures qui œuvrent dans le domaine de l'insertion par l'activité économique et des entreprises de travail adapté qui font face à des donneurs d'ordre qui leur demandent énormément de productivité alors que ce sont des structures qui ne peuvent pas être productives comme les structures marchandes. Je regrette, et je le maintiens, que le Conseil Général n'ait pas pu soutenir un peu plus ce projet qui permet réellement de créer de l'emploi sur notre territoire et ce, pour les personnes qui en sont le plus éloignées.

M. LE PRESIDENT - Monsieur CAPUS ?

Emmanuel CAPUS – À propos des regrets de Mme HOCQUET DE LAJARTRE et comme moi non plus je n'ai aucune arrière-pensée politique...

M. LE PRESIDENT – Personne ne pensait à vous accuser de cela, M. CAPUS !

Emmanuel CAPUS – Et puisque nous en sommes aux échanges épistolaire, peut-être faudrait-il aussi écrire au Président de la République et au Premier Ministre, pour les appeler à soutenir davantage la politique sociale du Conseil Général. Notamment, peut-être pourrions-nous également intervenir auprès du Ministre de la Famille pour qu'il ne s'oppose pas à la proposition de loi Béchu qui, avec le versement des allocations familiales directement au Conseil Général, apporterait 500.000 € immédiatement dans le budget du Département. Dans ces conditions-là, le Conseil Général aurait des ressources supplémentaires et pourrait abonder la politique d'insertion qui, je n'en doute pas, est particulièrement sensible.

M. LE PRESIDENT – Jean-Luc ROTUREAU ?

Jean-Luc ROTUREAU – Je tiens à dire très calmement et amicalement que je n'ai pas apprécié la réflexion de Marc LAFFINEUR. Mon intervention n'était téléguidée par rien d'autre que le souci que cette action puisse être soutenue par le Département. Vous avez sans doute mal entendu ou mal écouté, Marc LAFFINEUR. Je n'ai pas dit que rien n'était fait. Je dis que cette action mérite le soutien du Département parce que je le pense vraiment. Effectivement, le Département agit à la fois pour le développement durable et pour les actions sociales. Et ce type d'action qui est tout à fait dans les fonctions du Département, mérite donc d'être soutenu par lui. Je n'y ai mis aucun caractère polémique ni aucune autre connotation.

M. LE PRESIDENT – Monsieur GENEVAISE, ne vous mettez pas en colère !

Claude GENEVAISE – Je ne suis pas en colère, mais on a bien compris que là, c'est un débat qui dépasse complètement la problématique qui est posée. Je crois que ça suffit ! On ne va pas assister à un jeu de ping-pong de gauche, de droite et de droite et de gauche. C'est un beau projet. On y va comme ça, point final !

M. LE PRESIDENT – Merci.

Je conclurai de la même manière.

D'abord, on ne va pas écrire à tout le monde et à n'importe qui. Il se trouve que nous sommes à l'agglomération d'Angers, qu'il s'agit des Biscottes, que c'est un site particulier et une action particulière. Je m'en remets donc à la sagesse de chacun pour le juger ou pas. Simplement, je souligne le côté positif : un nombre important de travailleurs sociaux et de personnes qui ont besoin de trouver du travail, d'être insérées, se retrouvent ensemble sur un lieu où les uns et les autres pourront optimiser leur action. Ça, c'est la première chose.

Je dois dire que l'Agglomération — et je la félicite — a été particulièrement exemplaire dans la mesure où énormément de personnes se sont impliquées dans cette action, que ce soient des gens qui travaillent dans le social et c'est donc bien normal, mais aussi la Direction Déchets et Environnement, la Direction Emploi – Formation, etc... Tous se sont tous attelés à cette tâche et je trouve ça remarquable. Je vous demande Mme HOCQUET DE LAJARTRE de leur dire combien je les félicite de cette action globale.

Ensuite, je ne trouve pas idiot de créer 35 emplois pour des gens qui sont inemployables d'habitude. C'est exceptionnel !

Enfin, je suis très fier que ce soit sur notre territoire d'Angers Loire Métropole que cette plate-forme se trouve.

Voilà. Monsieur GENEVAISE, vous remarquerez que je n'ai pas fait de polémique.

Je soumets cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité.

Je vous remercie de cette unanimité. Paix mes agneaux, paix mes brebis !

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2013-71

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISES - BOUTIQUE DE GESTION ANJOU MAYENNE- CONVENTION DE PARTENARIAT 2013-2015 - APPROBATION

Rapporteur : M. Daniel LOISEAU
Le Conseil de Communauté,

La Boutique de Gestion Anjou Mayenne est une association loi 1901, créée en 1985, spécialisée dans l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise et plus largement dans l'appui à la création d'activités nouvelles. Elle appartient au Réseau national des Boutiques de Gestion dont la charte fondatrice « initiative et solidarité » promeut un droit d'entreprendre accessible à tous.

La Boutique de Gestion Anjou Mayenne propose aux porteurs de projet une offre de services globale destinée à faciliter la connaissance, l'élaboration et l'évaluation des processus de création/reprise, ainsi que la formation et le suivi des créateurs.

La Boutique de Gestion Anjou Mayenne développe ses missions en direction de tout public, notamment des demandeurs d'emploi, dans un souci, d'une part d'évolution de leur parcours professionnel et de leurs compétences personnelles, et d'autre part de consolidation et de pérennisation des activités nouvelles.

Elle a pour mission de :

- Contribuer à développer l'esprit et l'envie d'entreprendre
- Accueillir et accompagner tout public et notamment les demandeurs d'emploi dans leurs démarches de création ou de reprise d'entreprise.
- Participer au développement économique de l'agglomération angevine en cohérence et en complémentarité avec les autres structures d'appui à la création d'entreprise.

La convention actuelle étant arrivée à échéance, il est proposé de signer une nouvelle convention pour une période de 3 ans sur les mêmes bases, que ce soit en termes d'objectifs assignés ou de soutien financier, soit 48 000 € annuel sur la période triennale à venir.

Par cette convention la Boutique de Gestion Anjou Mayenne s'engage à :

- Accueillir, accompagner de manière individualisée et former les habitants de l'agglomération porteurs d'un projet (500 minimum par an)
- Favoriser au minimum 120 créations d'entreprises par an sur l'agglomération angevine ;
- Accroître les chances de pérennisation et de développement des Très Petites Entreprises grâce à la mise en place de suivis individualisés post création d'entreprises de moins de 3 ans (150 minimum par an)
- Contribuer activement à l'animation de la Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprises dans le respect de ses objectifs initiaux soit :
 - l'animation de 20 à 25 réunions collectives d'information par an,
 - la participation aux Comités Techniques, à différents groupes de travail et à des actions de promotion.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole et notamment ses attributions en matière de développement économique,

Vu l'avis de la commission Développement et Innovations Economiques - Emploi en date du 28 mars 2013

Considérant, compte tenu des enjeux, la nécessité de formaliser sur une période de 3 ans les engagements et les attentes des parties et notamment de définir des objectifs qualitatifs et quantitatifs ainsi que des modes d'évaluation,

DELIBERE

Approuve la convention à intervenir avec la Boutique de Gestion Anjou Mayenne,

Autorise le Président ou son représentant à la signer,

Décide d'attribuer une subvention annuelle de 48.000 € à la Boutique de Gestion pour la période 2013 / 2015 et s'engage à inscrire les crédits nécessaires aux budgets des trois années,

Impute la dépense sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2013, article 657422.

M. LE PRESIDENT – Y a-t-il des interventions ? ...

Je soumetts cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité.

Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2013-72

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION (CPER) 2007-2013 - REVISION MI PARCOURS - AVENANTS AUX CONVENTIONS D'EXECUTION

Rapporteur : M. Jean-Claude ANTONINI
Le Conseil de Communauté,

Au cours du Conseil de Communauté du 13 septembre 2012, vous avez approuvé les modifications apportées par la révision du CPER 2007-2013 à mi-parcours et autorisé le Président d'Angers Loire Métropole à signer les avenants aux conventions d'exécution concernant le territoire angevin.

Depuis cette date, le plan de financement du projet « Campus du végétal » a évolué pour tenir compte des contraintes de l'ETAT (non fongibilité des Budgets Opérationnels de Programme) qui sont apparues au niveau des inscriptions budgétaires.

Ainsi, le plan de financement de cette opération « Campus du végétal » a été modifié pour inscrire les ressources budgétaires émanant des différents Ministères (Enseignement Supérieur et Recherche d'une part et Agriculture d'autre part) sous leurs BOP respectifs. Ce rétablissement a entraîné une modification de la répartition des crédits du Département de Maine et Loire.

Il est précisé que le montant global des crédits inscrits pour la réalisation du Campus du Végétal (27,900 M€) reste inchangé de même que le montant de chacun des équipements : Institut du Végétal, Maison du Végétal, Centre de création variétale, Installations expérimentales. De même, le montant de la participation globale de chacun des financeurs reste identique.

Seule la répartition des crédits ETAT et Département de Maine et Loire a été modifiée pour respecter la bonne affectation des enveloppes budgétaires du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du Ministère de l'Agriculture.

Par ailleurs, le Département de Maine et Loire a confirmé sa participation de 2,00 M€ hors CPER, prélevée sur le FCTVA pour compléter le financement des locaux recherche (+ 0,5 M€) et le financement de la Maison du Végétal (+1,5 M€).

En ce qui concerne la participation d'Angers Loire Métropole (5,683 M€) et sa répartition entre les différents équipements du Campus du Végétal, elle n'enregistre aucun changement.

La mise en œuvre de ces ajustements dans la répartition des crédits entraîne la signature d'un nouvel avenant à la convention d'exécution initiale du programme de recherche « Campus du végétal », et à la convention « Programmes de constructions universitaires d'enseignement supérieur et de recherche en Maine et Loire » qui annulent et remplacent les modifications et avenants ad hoc précédents proposés lors du Conseil de Communauté du 13 septembre 2012.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le projet d'Agglomération d'Angers approuvé le 7 avril 2003 par le Conseil de Communauté,

Vu la signature du Contrat de Projets par l'ETAT et la Région des Pays de la Loire le 17 mars 2007 et notamment son axe 1 Economie de la connaissance, compétitivité, innovation, emploi

Vu la délibération du 9 octobre 2008 approuvant les participations d'Angers Loire Métropole au financement du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 et autorisant la signature des conventions d'exécution,

Vu la signature de l'avenant n°2 de révision à mi-parcours du CPER Etat-Région 2007-2013 le 6 septembre 2011

Vu la délibération du 13 septembre 2012 approuvant les avenants aux conventions d'exécution du CPER 2007-2013 et autorisant le Président à les signer,

Vu l'avis de la commission Développement et innovations économiques-emploi en date du 28 mars 2013,

Considérant la politique d'Angers Loire Métropole en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Considérant le besoin de soutenir le développement des établissements d'enseignement supérieur et recherche en vue de conforter leur qualité pédagogique et de recherche, leur attractivité et leur rayonnement dans un contexte fortement concurrentiel,
Considérant les retombées économiques, sociales et culturelles du pôle universitaire au profit du développement du territoire angevin,

DELIBERE

Approuve les ajustements apportés aux opérations angevines du Contrat de Projets Etat – Région des Pays de la Loire 2007-2013, et les participations d'Angers Loire Métropole pour un montant global inchangé de 14,460 M€ au titre de l'immobilier enseignement supérieur et de la recherche,

Approuve l'avenant à la convention d'exécution « Programmes de constructions universitaires d'enseignement supérieur et de recherche »,

Approuve les avenants aux conventions projets de recherche « Campus du Végétal », « De la recherche fondamentale aux applications cliniques », « Matériaux : caractérisation, procédés, contrôle »,

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole ou son représentant à signer les deux avenants aux conventions d'exécution à intervenir,

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole ou son représentant à inscrire chaque année les crédits correspondants aux besoins de financement des opérations de construction et des équipements de recherche.

Impute les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2013 chapitre 204 – 23 et au budget des exercices suivants.

M. LE PRESIDENT – Y a-t-il des interventions ? ...

Je sou mets cette délibération à votre intervention :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité.

*

Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2013-73

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS TOURS ANGERS LE MANS - PARTICIPATION FINANCIERE

Rapporteur : M. Jean-Claude ANTONINI
Le Conseil de Communauté,

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Ecole Supérieure des Beaux-Arts Tours-Angers-Le Mans » (EPCC TALM) a été créé le 2 septembre 2010, la ville d'Angers étant fondatrice aux côtés des villes du Mans et de Tours ainsi que de l'Etat. Relevant dorénavant de l'enseignement supérieur avec la délivrance des diplômes issus des cursus LMD (Licence-Master-Doctorat), le rattachement de la structure à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale a été décidé par Angers Loire Métropole lors de la délibération du 8 décembre 2011 et par la ville d'Angers lors de la délibération du 7 décembre 2011. Une convention biennale d'objectifs et de moyens dont les signataires sont l'EPCC ESBA TALM, les Villes du Mans et de Tours et Angers Loire Métropole a été signée pour les années 2012 et 2013, dont il convient de valider chaque année le montant d'engagement de chaque collectivité.

La demande de l'EPCC ESBA TALM pour l'année 2013 est identique à 2012 et est à hauteur de 2 283 700 € pour la section de fonctionnement et 55 000 € pour la section d'investissement (hors activités pratiques amateurs restant à la charge de la seule ville d'Angers).

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'avis de la commission Développement et innovations économiques-emploi en date du 28 mars 2013,

Considérant les besoins exprimés par l'établissement public de Coopération Culturelle « Ecole Supérieure des Beaux-Arts Tours-Angers-Le Mans »

DELIBERE

Approuve le montant de la subvention 2013 pour un montant de 2 283 700 € en fonctionnement et de 55 000 € en investissement

Impute la dépense de fonctionnement au chapitre 65 article 657371 23 et la dépense d'investissement au chapitre 204 article 204171 23

M. LE PRESIDENT – Y a-t-il des interventions ? ...

Je soumetts ces délibérations à votre intervention :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité.

Dossier N° 5

Délibération n°: DEL-2013-74

URBANISME

PATRIMOINE ET RESERVES FONCIERES - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS POUR L'ANNEE 2012

Rapporteur : M. Jean-Louis GASCOIN
Le Conseil de Communauté,

Aux termes de l'article L 5211-37 du CGCT, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions chaque année. Ce bilan est ensuite annexé au compte administratif de l'Etablissement concerné.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-37,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'avis de la Commission Aménagement et développement durables des territoires en date du 19 mars 2013,
Vu les états récapitulatifs portant bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la communauté d'agglomération sur l'année 2012,
Vu le règlement des réserves foncières,

Considérant que l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale doivent délibérer chaque année sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières ;

Considérant que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'établissement public concerné ;

Considérant que ledit bilan se présente sous la forme de deux états récapitulatifs annexés à la présente délibération ;

Considérant que la communauté d'agglomération dénommée Angers Loire Métropole a réalisé en 2012 quarante deux acquisitions foncières (dont vingt neuf au titre des réserves foncières communales) et a procédé à quatorze cessions foncières ;

DELIBERE

Prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole au cours de l'année 2012, tel qu'il est exposé dans la présente délibération et dans les états qui sont ci-annexés.

Jean-Louis GASCOIN – Il s'agit, comme chaque année, du bilan des transactions qui ont eu lieu dans le courant de l'année, aussi bien en termes d'acquisitions (il y en a eu 42 dont 29 au profit des communes) qu'en termes de cessions (il y en a eu 14 cette année). C'est le flux annuel. Il y aura, dans une délibération ultérieure liée au compte administratif, le bilan au 31 décembre à la fois des réserves foncières pour Angers Loire Métropole et pour chacune des communes qui font appel à ce service.

M. LE PRESIDENT – Merci.

Y a-t-il des interventions à propos de ces réserves foncières ? ...

Je sou mets cette délibération à votre approbation :

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité.

*

Dossier N° 6

Délibération n°: DEL-2013-75

URBANISME

DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE - ANGERS - QUARTIER LAC DE MAINE - SECTEUR GRAND MAINE/GRAND LAUNAY - MODIFICATION DU PERIMETRE

Rapporteur : M. Jean-Louis GASCOIN
Le Conseil de Communauté,

Le Droit de Préemption urbain Renforcé sur le secteur Grand Maine/Grand Launay a été institué par délibération du Conseil de Communauté le 9 juin 2011.

Des parcelles classées au POS de la communauté d'agglomération, secteur d'Angers, en zone NDa ont été intégrées par erreur à ce périmètre. Le Droit de Préemption Urbain ne pouvant être exercé hors des zones U et NA, il est proposé de modifier le périmètre afin d'en soustraire les parcelles concernées.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme, articles L 211-1 et suivants et R 211-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'avis de la Commission Aménagement et développement durables des territoires du 19 mars 2013,

Vu l'extrait du Plan d'Occupation des Sols de la communauté d'agglomération, secteur d'Angers,

Considérant que par délibération en date du 16 septembre 2002, le Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole a institué le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) communautaire ;

Considérant que par délibérations des 13 décembre 2004, 13 janvier 2005, 7 juillet 2005, 11 mai 2006, 10 juillet 2006, 28 avril 2008, 28 mai 2009, 17 septembre 2009, 17 décembre 2009, 10 novembre 2010,

9 juin et 13 octobre 2011, 19 janvier et 12 juillet 2012, le Conseil de Communauté en a modifié le périmètre pour le mettre en cohérence avec les modifications intervenues dans les documents d'urbanisme ;

Considérant que ce droit de préemption n'est pas applicable, selon l'article L. 211-4 du Code de l'Urbanisme :

a) A l'aliénation d'un ou plusieurs lots constitués soit par un seul local à usage d'habitation, à usage professionnel ou à usage professionnel et d'habitation, soit par un tel local et ses locaux accessoires, soit par un ou plusieurs locaux accessoires d'un tel local, compris dans un bâtiment effectivement soumis, à la date du projet d'aliénation, au régime de la copropriété, soit à la suite du partage total ou partiel d'une société d'attribution, soit depuis dix années au moins dans les cas où la mise en copropriété ne résulte pas d'un tel partage, la date de publication du règlement de copropriété au bureau des hypothèques constituant le point de départ de ce délai ;

b) A la cession de parts ou d'actions de sociétés visées aux titres II et III de la loi n°71-579 du 16 juillet 1971 et donnant vocation à l'attribution d'un local d'habitation, d'un local professionnel ou d'un local mixte et des locaux qui lui sont accessoires ;

c) A l'aliénation d'un immeuble bâti, pendant une période de dix ans à compter de son achèvement ;

d) A la cession de la majorité des parts d'une société civile immobilière, lorsque le patrimoine de cette société est constitué par une unité foncière, bâtie ou non, dont la cession serait soumise au droit de préemption. Le présent alinéa ne s'applique pas aux sociétés civiles immobilières constituées exclusivement entre parents et alliés jusqu'au quatrième degré inclus.

Considérant que toutefois, par délibération motivée, notre établissement peut décider d'appliquer ce droit de préemption aux aliénations et cessions mentionnées à l'article L 211-4 du Code de l'Urbanisme sur la totalité ou certaines parties du territoire soumis à ce droit ;

Considérant que les mutations et cessions visées plus haut peuvent ainsi être soumises dans le cadre d'un statut « renforcé », que la décision d'instituer ce DPU Renforcé est justifiée au vu des objectifs d'aménagement ;

Considérant que le Droit de Préemption Urbain Renforcé sur le secteur Grand Maine/Grand Launay a été institué par délibération du Conseil de Communauté le 9 juin 2011 ;

Considérant que des parcelles classées au POS de la communauté d'agglomération, secteur d'Angers, en zone NDa ont été intégrées par erreur à ce périmètre ;

Considérant que le Droit de Préemption Urbain ne peut être exercé hors des zones U et NA, il est proposé de modifier le périmètre afin d'en soustraire les parcelles concernées ;

Considérant que cette zone est constituée essentiellement d'espaces commerciaux organisés en unités foncières dépendantes de copropriétés ou de sociétés civiles immobilières, que le Droit de Préemption Urbain Renforcé est indispensable pour en assurer la maîtrise ;

Considérant que le premier objectif consiste à revoir en profondeur l'organisation des déplacements et les accès à ce pôle commercial situé en entrée de quartier et dans un lieu de transit important (lien avec Bouchemaine et l'Ouest de l'agglomération angevine) ;

Considérant que le deuxième objectif consiste à ouvrir ce centre commercial sur la ville (Grand Launay, avenue de l'Atlantique) et sur le reste du quartier en maintenant la vocation de Grand Maine comme centre commercial de proximité. Ce principe d'ouverture induira non seulement de revoir les accès piétonniers, de créer de vrais cheminements doux mais aussi de mieux intégrer les volumes bâtis existants en proposant un renouvellement complet de l'ensemble des façades du centre commercial Grand Maine. Il conviendra en complément d'encadrer l'évolution des bâtiments situés avenue du Grand Launay et rue du Petit Launay afin d'améliorer le paysage urbain de ce secteur et de l'ouvrir le plus possible vers l'espace sportif et de loisirs du Lac de Maine ;

Considérant que le troisième objectif du plan d'aménagement de ce site consiste à maîtriser le développement de ce pôle afin que l'offre commerciale reconfigurée ne vienne pas concurrencer le tissu commercial du centre-ville d'Angers qui doit rester le premier pôle commercial de l'agglomération. A ce titre,

il conviendra d'étudier avec précision la nature et l'importance des nouvelles cellules commerciales susceptibles de prendre place dans le projet d'extension de la galerie de Grand Maine et la réaffectation des cellules commerciales existantes avenue du Grand Launay susceptibles de muter ;

Considérant qu'il est important pour la collectivité de se doter des moyens de maîtriser la mutation et l'évolution de ce secteur pour l'avenir ;

Considérant le nouveau périmètre proposé est délimité par :

- à l'est, par l'avenue du Lac de Maine et la rue du Petit Launay,
- au sud, par les pavillons du Square de la Penthière jusqu'à la rue de la chambre aux Deniers,
- à l'ouest, par les rues de la Chambre aux Deniers, du Grand Launay, de la Picotière et la place Guy Riobe,
- au nord, par l'avenue de l'Atlantique

DELIBERE

Modifie le périmètre du Droit de Prémption Urbain à statut renforcé sur le Quartier Lac de Maine – Secteur Grand Maine/Grand Launay, Ville d'Angers, tel qu'il figure au plan annexé à la présente délibération,

Précise que ce DPU Renforcé entrera en vigueur lorsque toutes les mesures de publicité auront été accomplies,

Affiche la présente délibération au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les mairies de la communauté,

Transmet la présente délibération :

- Au Directeur Départemental des Services fiscaux ;
- Au Conseil Supérieur du Notariat ;
- A la Chambre Départementale des Notaires ;
- Au Barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance d'Angers ;
- Au greffe du Tribunal de Grande Instance d'Angers ;
- A la Ville d'Angers ;

Insère un résumé de la présente délibération dans deux journaux diffusés dans le département,

Porte le nouveau périmètre de DPU renforcé « Quartier Lac de Maine – Secteur Grand Maine/Grand Launay » sur les documents annexes du Plan d'Occupation des Sols, secteur d'Angers.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

*

Dossier N° 7

Délibération n°: DEL-2013-76

URBANISME

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) - BOUCHEMAINE - SITE DE LA COMPAGNIE COMMERCIALE DE MANUTENTION PETROLIERE - PROCEDURE DE DELAISSEMENT - CONVENTION DE FINANCEMENT DES MESURES FONCIERES

Rapporteur : M. Jean-Louis GASCOIN

Le Conseil de Communauté,

Par arrêté préfectoral en date du 8 mars 2012, le Préfet a approuvé le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) élaboré autour du site de dépôt pétrolier de la société Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière (CCMP) à Bouchemaine.

Au titre de l'article L 515-16 II du Code de l'Urbanisme, un droit de délaissement a été instauré au droit d'un secteur identifié dans ce PPRT relatif à la propriété bâtie d'un propriétaire privé.

L'article L 515-19 I du Code de l'Urbanisme définit les conditions de mise en œuvre des mesures foncières qui en découlent. Une convention de financement doit être conclue entre la collectivité ou l'établissement acquéreur et les co-financeurs (Etat, collectivités percevant la contribution économique territoriale, exploitant du site). Il est proposé de valider les termes de cette convention qui sont présentement exposés.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement, articles L 515-16 et L 515-19,

Vu le code de l'Urbanisme, articles L 211-11 et L 230-1,

Vu la circulaire ministérielle du 3 mai 2007 relative aux modalités de financement, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des procédures foncières et supplémentaires prévues par les PPRT,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'arrêté préfectoral DIDD n°2012068-0004 du 8 mars 2012 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques autour du dépôt pétrolier exploité par la société CCMP au lieudit « Les Sablons », route des Pétroles à Bouchemaine,

Vu l'arrêté préfectoral DIDD n°2013051-0001 du 20 février 2013 portant prorogation du délai d'élaboration de la convention de financement du plan de prévention des risques technologiques autour du dépôt pétrolier exploité par la société CCMP au lieudit « Les Sablons », route des Pétroles à Bouchemaine,

Vu l'avis de la Commission Aménagement et développement durables des territoires du 19 mars 2013,

Vu la convention de financement,

Considérant que par arrêté préfectoral en date du 8 mars 2012, le Préfet a approuvé le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) élaboré autour du site de dépôt pétrolier de la société CCMP à Bouchemaine ;

Considérant que ce PPRT instaure une zone dans laquelle les bâtiments peuvent faire l'objet d'un droit de délaissement en vertu de l'article L 515-16 II du Code de l'Urbanisme ;

Considérant que cette zone concerne uniquement la parcelle cadastrée à Bouchemaine section AZ n°40, supportant une maison d'habitation ;

Considérant que l'article L 515-19 I du Code de l'Urbanisme dispose que l'Etat, les exploitants des installations à l'origine du risque et les collectivités territoriales compétentes ou leurs groupements compétents, dès lors qu'ils perçoivent la Contribution Economique Territoriale (CET) dans le périmètre couvert par le plan, assurent le financement des mesures prises ;

Considérant que la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole a la compétence urbanisme et qu'elle perçoit en partie la Contribution Economique Territoriale, elle prend donc la qualité d'établissement acquéreur ;

Considérant que le Conseil Régional et le Conseil Général perçoivent la partie restante de la Contribution Economique Territoriale, ils contribuent financièrement aux mesures foncières prescrites par le PPRT ;

Considérant qu'une convention de financement entre les différents co-financeurs doit être obligatoirement signée fixant ainsi leurs contributions respectives ;

Considérant que l'Etat contribue à hauteur d'un tiers ;

Considérant que l'exploitant contribue à hauteur d'un tiers ;

Considérant que les collectivités et groupements percevant la CET contribuent pour un tiers mais au prorata de la part de CET qu'ils perçoivent de la société CCMP, soit pour Angers Loire Métropole 70 %, Conseil Général 20 % et Conseil Régional 10 % ;

Considérant qu'Angers Loire Métropole, dès réception de la mise en demeure d'acquiescer du propriétaire, procédera dans le délai imparti aux formalités d'acquisition et deviendra ainsi propriétaire du bien ;

Considérant qu'Angers Loire Métropole, au vu de l'acte portant transfert de propriété, appellera auprès de ses partenaires les participations financières prévues dans la convention ;

Considérant que le coût de la mesure foncière intègre le prix d'acquisition du bien inscrit en secteur de délaissement sur la base de l'estimation de France Domaine, réactualisée chaque année au 15 septembre, auquel s'ajouteront les frais notariés réactualisables également ;

Considérant qu'en cas de désaccord du propriétaire sur le montant proposé, le prix pourra être fixé par voie judiciaire aux termes de l'article L 230-1 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant que le terrain acquis ne pourra être rétrocédé qu'à l'exploitant du site, à prix coûtant et à sa demande, avec restitution aux co-financeurs de leurs parts respectives ;

Considérant qu'un comité de suivi sera créé pour suivre l'exécution de cette convention ;

DELIBERE

Approuve les termes de la convention portant financement des mesures foncières prévues par le Plan de Prévention des Risques Technologiques CCMP à Bouchemaine,

Autorise Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole ou son représentant à signer ladite convention.

Impute les dépenses sur le budget principal 2013 et suivants.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

*

Dossier N° 8

Délibération n°: DEL-2013-77

URBANISME

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) - BOUCHEMAINE - SITE DE LA COMPAGNIE COMMERCIALE DE MANUTENTION PETROLIERE - INSTAURATION D'UN DROIT DE DELAISSEMENT AU PROFIT D'ANGERS LOIRE METROPOLE

Rapporteur : M. Jean-Louis GASCOIN
Le Conseil de Communauté,

Par arrêté préfectoral en date du 8 mars 2012, le Préfet a approuvé le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) élaboré autour du site pétrolier de la Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière (CCMP) à Bouchemaine au lieudit Les sablons, route des Pétroles.

Ce PPRT approuvé instaure en application de l'article L515-16 du Code de l'Environnement des zones dans lesquelles des parties de bâtiments peuvent faire l'objet d'un droit de délaissement.

Dans ce cadre, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents peuvent instaurer un droit de délaissement des bâtiments ou parties de bâtiments existants à la date d'approbation du plan s'exerçant dans les conditions de l'article L 230-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Du fait des prescriptions du PPRT de Bouchemaine, et pour la sécurité des personnes, il est proposé d'instaurer un droit de délaissement ouvert au propriétaire foncier dont le bien est situé dans le périmètre de délaissement défini au PPRT. Il s'agit de la parcelle cadastrée sous section AZ commune de Bouchemaine n°40.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement, article L 1515-16,

Vu le Code de l'Urbanisme, l'article L 230-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'avis de la Commission Aménagement et développement durables des territoires du 19 mars 2013,

Vu l'arrêté préfectoral DIDD n°2012068-0004 du 8 mars 2012 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour du dépôt pétrolier exploité par la société CCMP au lieu-dit « Les Sablons », route des Pétroles à Bouchemaine,
Considérant que par arrêté préfectoral en date du 8 mars 2012, le Préfet a approuvé le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) élaboré autour du site pétrolier CCMP à Bouchemaine au lieu-dit Les sablons, route des Pétroles ;

Considérant que ce PPRT approuvé instaure en application de l'article L515-16 du Code de l'Environnement des zones dans lesquelles des parties de bâtiments peuvent faire l'objet d'un droit de délaissement ;

Considérant que ce secteur de délaissement concerne l'emprise totale de la parcelle AZ n°40 supportant une propriété bâtie à usage d'habitation, située en zone Nbs1 au Plan Local d'Urbanisme du Sud-Ouest ;

Considérant que, dans ce cadre, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents peuvent instaurer un droit de délaissement des bâtiments ou parties de bâtiments existant à la date d'approbation du plan s'exerçant dans les conditions de l'article L 230-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;

Considérant que la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole est compétente pour instaurer ce droit au vu de sa compétence en matière d'urbanisme ;

Considérant que pour la sécurité des personnes, il est proposé d'instaurer un droit de délaissement ouvert au propriétaire foncier de la parcelle cadastrée commune de Bouchemaine sous section AZ n°40 au vu des prescriptions du PPRT de Bouchemaine ;

DELIBERE

Instaure un droit de délaissement limité à la parcelle cadastrée sous section AZ n°40 au profit d'Angers Loire Métropole,

Précise que ce droit de délaissement sera ouvert au propriétaire concerné lorsque toutes les mesures de publicité auront été accomplies,

Affiche la présente délibération au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les mairies ressortissantes du Plan Local d'Urbanisme Sud-Ouest,

Porte ce périmètre de délaissement sur les documents annexes du Plan Local d'Urbanisme du Sud-Ouest.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 9

Délibération n°: DEL-2013-78

HABITAT ET LOGEMENT

DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE DE L'ETAT (2010-2015) - EXERCICE 2013 - AVENANT ANNUEL N°10 A LA CONVENTION DE DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE

Rapporteur : M. Marc GOUA
Le Conseil de Communauté,

Depuis le début de l'année 2010, Angers Loire Métropole assume une deuxième délégation des aides à la pierre de l'Etat, pour la période 2010 – 2015. Les conventions organisant la délégation de compétence, de gestion des aides à la pierre pour le parc privé (ANAH) et de mise à disposition des services de l'Etat pour la gestion des aides du parc privé ont été signées le 10 mai 2010.

La convention générale prévoit la signature en début d'exercice d'un avenant annuel de délégation des objectifs de production et des enveloppes initiales correspondantes. L'avenant proposé entre dans ce

champ et indique les objectifs quantitatifs prévisionnels pour l'année et précise les modalités financières pour les parcs public et privé.

En 2013, pour le parc public la première répartition des objectifs initiaux de production fixe pour Angers Loire Métropole les objectifs suivants : 720 logements locatifs sociaux dont 600 PLUS/PLAI et 150 PLS, il s'agit d'un contingent unique dédié prioritairement aux projets de structures collectives, de logements ordinaires des bailleurs sociaux et enfin de la promotion privée.

Le montant de l'enveloppe initiale de droits à engagement correspondant s'élève à 1 479 000 € comprenant 216 000 € au titre du surcoût de construction au titre du nouveau zonage régional de niveau 2. Ce nouveau zonage détermine spécifiquement les dotations de l'Etat déléguées au financement du logement social pour les territoires. Initialement décliné à l'échelle de la commune où la demande est la plus élevée et les loyers les plus chers, il propose trois niveaux de dotations unitaires différents en fonction desquels des aides de l'Etat liées aux surcoûts de construction peuvent être déléguées en plus des aides à la pierre pour les logements financés en PLUS et PLAI. Le Comité Régional de l'Habitat a donné un avis favorable à la demande d'Angers Loire Métropole de voir intégrer dans le niveau 2 de ce nouveau zonage, l'ensemble des communes, territoire de polarité et de développement de notre agglomération.

Pour le parc privé, l'enveloppe initiale de crédits s'élève à 359 421 €, hors mise en place du Programme d'Intérêt Général (PIG)

Il est prévu, concernant les propriétaires occupants (PO) un objectif global de réhabilitation de 80 logements privés en tenant compte principalement de la lutte contre la précarité énergétique, par le biais de la mise en œuvre du Contrat Local Energie.

Dans le cadre d'un objectif global de 87 logements réhabilités, sont également déclinés :

- a) le traitement de 2 logements indignes, notamment insalubrité, péril, risque plomb, (1 pour des propriétaires bailleurs (PB) et 1 pour les propriétaires occupants (PO))
- b) le traitement de 2 logements très dégradés, (1 PB et 1 PO)
- c) le traitement de 5 logements de propriétaires bailleurs (hors habitat indigne et très dégradé),
- d) le traitement de 78 logements occupés par leurs propriétaires (PO), 34 au titre de la lutte contre la précarité énergétique et 44 au titre de l'aide pour l'autonomie de la personne (hors habitat indigne et très dégradé),

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Décret du 28 mai 1997 modifiant le code de la construction et de l'habitation relatif aux subventions et prêts pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs aidés,

Vu la délibération du 15 janvier 2001 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu les circulaires NOR/INT/BO 500105C du 23 novembre 2005 et NOR/MCT/BO 000 63C du 13 juillet 2006 relatives à la définition de l'intérêt communautaire des EPCI en matière d'habitat,

Vu les délibérations du 10 mai 1999 et du 10 juin 2003 définissant la participation financière de la communauté d'agglomération d'Angers à la production et à la réhabilitation de logements sociaux,

Vu le Programme Local de l'Habitat approuvé le 8 novembre 2007,

Vu les conventions des aides à la pierre de l'Etat du 10 mai 2010 et les avenants subséquents,

Vu la délibération Communautaire du 10 février 2011 approuvant la mise en œuvre du CLE pour la lutte contre la précarité énergétique,

Vu l'avis du Comité Régional de l'Habitat du 1^{er} février 2012 sur la première répartition des enveloppes 2013,

Vu l'avis du Comité d'Administration Régional du 21 février 2012 sur la répartition de l'avance de crédits 2013,

Considérant la nécessité de prendre en compte l'évolution du périmètre d'application de la convention générale de délégation de compétence des aides à la pierre signée le 10 mai 2010,

Considérant la nécessité de prendre en compte les évolutions annuelles des objectifs et dotations d'Etat qui en découlent, en matière de financement du logement public et de l'ANAH et notamment des autorisations d'engagement pour l'année 2013,

DELIBERE

Approuve l'avenant annuel n° 10 à la convention générale de délégation des aides à la pierre de l'Etat 2010 – 2015,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à signer l'avenant de début de gestion à la convention de délégation et les avenants afférant à venir, notamment celui relatif à l'activité sur le parc privé (ANAH) (sans impact budgétaire pour Angers Loire Métropole),

Impute les recettes et les dépenses correspondantes à venir aux budgets des exercices annuels de l'année 2013.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

*

Dossier N° 10

Délibération n°: DEL-2013-79

HABITAT ET LOGEMENT

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE - DISPOSITIF D'AIDE FINANCIERE D'ANGERS LOIRE METROPOLE POUR 2013

Rapporteur : M. Marc GOUA
Le Conseil de Communauté,

Par délibération du 08 Novembre 2007, Angers Loire Métropole a approuvé les modalités de l'accompagnement financier de son Programme Local de l'Habitat (PLH) affirmant ainsi ses objectifs en matière de production de logements durables locatifs sociaux et d'accession sociale à la propriété.

Pour faciliter cette production, des aides communautaires ont été allouées selon certains critères à la construction de logements locatifs sociaux et de logements en accession sociale à la propriété sur les communes de l'agglomération signataires de mise en œuvre du PLH.

Le 22 janvier 2009, pour faire face à la crise économique et financière impactant le secteur immobilier et du bâtiment, Angers Loire Métropole a réagi en adaptant ses modalités de financement afin de conforter ses objectifs particulièrement en termes de logement social locatif et en accession en 2009 et 2010. Pendant ces deux années, pour l'accession sociale en particulier, Angers Loire Métropole a pris en charge l'intégralité

de l'aide publique, allouée aux primo accédants bénéficiant du prêt à taux zéro majoré et /ou du PASS Foncier, allant même au-delà de l'engagement du Conseil Général de participer pour ce dernier dispositif à moitié jusqu'à concurrence de 120 dossiers.

Ce dispositif exceptionnel, reposait également sur l'engagement des communes adhérentes ayant contractualisé et accepté ce dispositif de prendre le relais d'Angers Loire Métropole pour 50 % de l'aide nécessaire et ce à compter du 1^{er} janvier 2011.

En 2011 et 2012 suite à l'entrée en vigueur du dispositif de financement de l'accession sociale à la propriété instaurant le Prêt à Taux Zéro + (PTZ+), Angers Loire Métropole a fixé de nouveaux critères d'éligibilité reposant notamment sur les principes suivants :

- Logement neuf individuel ou collectif
- Le logement HLM ancien
- Sous plafond de ressources PLS et PSLA

Ainsi depuis 2008, la mise en œuvre des aides à l'accès social a permis de financer à travers le PASS Foncier, le Prêt à Taux Zéro Majoré (PTZM), puis le PTZ +, 694 logements pour un montant de 3 049 500 euros d'engagements financiers de la part d'Angers Loire Métropole.

Les résultats obtenus démontrent l'intérêt et la pertinence d'un accompagnement financier en faveur des ménages primo accédants pouvant relever d'un dispositif d'accès aidé.

En 2013, la loi de finances a de nouveau modifié le dispositif du PTZ+ en resserrant notamment les plafonds de ressources permettant d'y prétendre.

Toujours à destination des primo accédants, il est désormais centré uniquement sur les opérations répondant au label Bâtiment Basse Consommation 2005 ou respectant la réglementation Thermique 2012.

Au regard de l'ouverture de ce nouveau dispositif et des publics ciblés, il convient de fixer de nouvelles dispositions d'intervention financière d'Angers Loire Métropole :

- 1- prendre en compte les demandes des accédants qui deviennent propriétaires entre le 1/01/2013 et la décision du conseil communautaire : application des aides 2013 à compter du 01/01/2013.
- 2- mise en place d'un dispositif transitoire spécifique aux accédants bénéficiaires du PSLA avant 2013. Cette mesure est destinée à compenser la désolubilisation liée à la perte d'accès au PTZ+, pour les ménages qui ont préparé leur dossier d'accès au vu des conditions précédentes et qui se retrouvent au 1^{er} janvier 2013 situés au-delà des nouveaux plafonds du PTZ +. Ainsi les collectivités tiennent les engagements initiaux pris vis-à-vis de ces ménages modestes en prolongeant les conditions de revenus PTZ 2012.
- 3- respecter la loi de finances : application des conditions de revenus PTZ 2013 pour tous les dossiers ne faisant pas l'objet d'une convention PSLA (antérieurement à 2013).
- 4- encourager les familles avec enfant à se maintenir sur le territoire de l'agglomération le bonus versé par enfant est porté à 500 € dans la limite de 1 500 € par ménage.

Toujours dans le respect des décisions communautaires précédentes, Il est ainsi proposé en 2013 d'adapter les critères d'éligibilité aux aides communautaires dont les exigences décrites en annexe 1 et 2 portent sur les aspects suivants :

- la nature du logement
- la typologie des ménages
- le prix de l'opération
- la localisation

Le montant de la subvention « de base » allouée par Angers Loire Métropole aux primo accédants éligibles est fixée à 2 000 €. Les majorations évoquées préalablement peuvent, par exemple, porter le niveau d'aide à 3 900 € pour une famille de 3 enfants. La subvention allouée par Angers Loire Métropole doit être accompagnée d'une participation identique de la commune et/ou du Conseil Général ; le niveau de l'aide communale détermine donc le montant de la participation financière de nos collectivités au projet de l'accédant.

La politique communautaire de l'habitat s'inscrit dans une démarche de développement durable permettant de renforcer le confort des logements tout en réduisant ses charges.

Ces mesures seront appliquées au bénéfice des accédants, encadrées par les crédits budgétaires alloués chaque année et dans la limite de 240 logements par an. La participation financière d'Angers Loire Métropole sera plafonnée aux montants équivalents des aides apportées par les autres collectivités (communes, Conseil Général ...) La durée de validité des subventions attribuées est fixée à deux ans à compter de la date les rendant exécutoire et conditionnée à la production par le bénéficiaire de pièces justificatives dont la déclaration d'ouverture de chantier. Les dossiers de demande de subventions présentés par les primo accédants sont instruits par l'accueil logement d'Angers Loire Métropole, guichet unique qui assurera le lien avec les communes participantes au dispositif.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la Loi Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion du 25 Mars 2009

Vu le décret n°2010-1704 du 30 décembre 2010 relatif aux prêts ne portant pas intérêt consentis pour financer la primo-accession à la propriété

Vu l'arrêté du 30 décembre 2010 relatif aux conditions d'application de dispositions concernant les prêts ne portant pas intérêt consentis pour financer la primo-accession à la propriété

Vu les statuts de la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération du 15 janvier 2001 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,
Vu les circulaires NOR/INT/BO 500105C du 23 novembre 2005 et NOR/MCT/BO 000 63C du 13 juillet 2006 relatives à la définition de l'intérêt communautaire des EPCI en matière d'habitat,
Vu les délibérations du 10 mai 1999 et du 10 juin 2003 définissant la participation financière de la communauté d'agglomération d'Angers à la production et à la réhabilitation de logements sociaux,
Vu les conventions des aides à la pierre de l'Etat du 26 janvier 2007,
Vu le Programme Local de l'Habitat approuvé le 8 novembre 2007,
Vu le dispositif d'aides au logement d'Angers Loire Métropole approuvé par le 8 novembre 2007,
Vu le dispositif exceptionnel d'aides au logement d'Angers Loire Métropole approuvé par le 22 janvier 2009,
Considérant la volonté des collectivités de soutenir la production de logements d'accession sociale.

Considérant les priorités retenues au projet d'agglomération en matière de développement du territoire et de son pôle métropolitain, de densité de l'offre de logements accessibles, d'économie d'énergie, de développement durable. DELIBERE

Approuve les critères d'éligibilité et le nouveau dispositif d'aide à l'accession sociale qui se substitue aux dispositions antérieures sauf contractualisation spécifique,

Impute la dépense sur les crédits correspondants inscrits au budget principal de l'exercice 2013 et suivants, chapitre 204 article 204 2 26, fonction 72.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 11

Délibération n°: DEL-2013-80

POLITIQUE DE LA VILLE ET CADRE DE VIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - CONVENTION SUR LA MISSION DE PREVENTION SPECIALISEE 2009-2012 - AVENANT DE PROLONGATION POUR 2013 - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION SPECIALISEE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Rapporteur : M. Marc GOUA
Le Conseil de Communauté,

Le Conseil Général de l'Anjou est compétent en matière de prévention spécialisée et protection de l'enfance. A ce titre, il doit participer aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles dans les zones urbaines sensibles et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.

L'objet de la convention, dont la signature a été autorisée par délibération du 11 juin 2009, porte sur les objectifs, les moyens et le pilotage de l'action de prévention spécialisée dans ces zones de fragilité.

Sur le département du Maine-et-Loire, les territoires concernés sont les quartiers inscrits au titre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) d'Angers/Trélazé, de Cholet et de Saumur. Cette action concerne également les gens du voyage.

La convention est arrivée à échéance. Dans l'attente de l'aboutissement des réflexions en cours du Conseil Général sur la réorganisation des services et des moyens de la prévention spécialisée et de l'action sociale autour des gens du voyage, il vous est proposé de proroger cette convention d'un an.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la convention en date du 03 juillet 2009,
Considérant l'avenant à la convention sur la prévention spécialisée soumis aux signataires,
Considérant le rôle d'Angers Loire Métropole en tant qu'acteur de l'accueil des gens du voyage sur le territoire,
Considérant le rôle d'Angers Loire Métropole en tant qu'acteur de la prévention de la délinquance sur le territoire,
Considérant la candidature de M. Didier ROISNE pour représenter Angers Loire Métropole à la commission départementale de prévention spécialisée (CDPS),

DELIBERE

Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention concernant la mission prévention spécialisée pour l'année 2013.

Désigne M. Didier ROISNE pour représenter Angers Loire Métropole à la commission départementale de prévention spécialisée (CDPS) présidée par le Département de Maine et Loire.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 12

Délibération n°: DEL-2013-81

FINANCES

ECUILLE - CONSTRUCTIONS SCOLAIRES - REPRISE D'EMPRUNTS.

Rapporteur : M. André DESPAGNET
Le Conseil de Communauté,

Par délibération du 10 février 2011, Angers Loire Métropole a actualisé les modalités d'exercice de sa compétence construction scolaire. Il est notamment prévu que la compétence précitée s'exerce uniquement dans le cadre d'une augmentation des effectifs induisant la création d'un poste d'enseignant par la direction académique des services de l'éducation nationale et donc l'ouverture de classe.

Pour les nouvelles communes intégrant notre agglomération, cette compétence est matérialisée par le remboursement du capital restant dû des emprunts réalisés par la commune pour la construction ou l'extension de groupes scolaires.

Au 1^{er} janvier 2012, deux communes ont intégré Angers Loire Métropole : Ecuillé et Soulaire-et-bourg.

Seule, la commune d'Ecuillé a deux emprunts en cours contractés, le premier en 2003 pour la construction d'un nouveau groupe scolaire de 3 classes et le deuxième en 2006 pour l'adjonction d'une quatrième classe.

Dans le cas d'Ecuillé, la réalisation du nouveau groupe scolaire a été concomitante avec l'ouverture d'une 3^{ème} classe.

Alors que l'ancienne école (2 classes et des locaux communs répartis sur 2 sites) avait une surface de 168 m², le nouveau groupe scolaire s'étend sur 596 m². Il comprend 2 classes maternelles avec salle de motricité, de repos et sanitaires et 1 classe de primaire avec atelier, bibliothèque et sanitaires. A la rentrée 2006, un préfabriqué a été ajouté pour créer une 4^{ème} classe de 56 m².

Les deux emprunts ont été contractés en francs suisse. La communauté d'agglomération ne prenant pas à sa charge le risque de change, le montant remboursé à la commune sera égale au capital restant dû, en euros, lors de l'entrée de la commune dans la communauté d'agglomération.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2012, le capital restant dû (CRD) du 1^{er} emprunt était de 212 694 €. Il est proposé de reprendre 75 % de cet emprunt. Ce pourcentage correspondant à 159 521 €.

Le 2^{ème} emprunt concernant uniquement l'ouverture d'une 4^{ème} classe, l'intégralité du capital restant dû au 1^{er} janvier 2012 est remboursé à la commune, soit 40 343 €. Au total, le capital remboursé s'élèvera donc à 199 864 €.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération 2011-46 du 10 février 2011,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 4 avril 2013,

DELIBERE

Fixe le montant à verser à la commune d'Ecuillé au titre de la compétence scolaire à : 199 864 €

Décide d'en effectuer le paiement en une seule fois au cours de l'année 2013,

Impute la dépense à l'article 2041412-212 du budget principal de l'exercice 2013.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

*

Dossier N° 13

Délibération n°: DEL-2013-82

FINANCES

TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 14 MARS 2013.

Rapporteur : M. André DESPAGNET

Le Conseil de Communauté,

Par délibération en date du 14 mars 2013, la Communauté d'Agglomération d'Angers Loire Métropole a fixé les taux de TEOM des 33 communes pour 2013. Or, il s'avère que deux communes (Ecouflant et Saint-Barthélemy-d'Anjou) ont le même taux alors qu'en raison du zonage choisi (1 commune = 1 zone), ce type de situation n'est pas autorisé par la réglementation.

Saint-Barthélemy-d'Anjou ayant opté pour la reconduction du taux de 2012, je vous propose de modifier le taux de la commune d'Ecouflant à **8,55 %**.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération d'Angers Loire Métropole du 10 octobre 2005,

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 4 avril 2013,

DELIBERE

Fixe comme suit les taux de TEOM applicables pour 2013 :

ANGERS	9,18 %
AVRILLE	8,00 %
BEAUCOUZE	7,49 %
BEHUARD	11,00 %
BOUCHEMAINE	6,75 %
BRIOLLAY	11,94 %
CANTENAY-ÉPINARD	12,30 %
ECOURLANT	8,55 %

ECUILLE	12,89 %
FENEU	13,13 %
LA MEIGNANNE	13,54 %
LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE	14,57 %
LE PLESSIS GRAMMOIRE	12,04 %
LE PLESSIS MACE	13,12 %
LES PONTS DE CE	10,40 %
MONTREUIL JUIGNE	13,70 %
MURS ERIGNE	9,55 %
PELLOUAILLES LES VIGNES	14,70 %
SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	8,56 %
SAINT CLEMENT DE LA PLACE	14,68 %
SAINTE GEMMES SUR LOIRE	9,24 %
SAINT JEAN DE LINIERES	9,58 %
SAINT LAMBERT LA POTHERIE	11,87 %
SAINT LEGER DES BOIS	13,25 %
SAINT MARTIN DU FOUILLOUX	10,68 %
SAINT SYLVAIN D'ANJOU	7,99 %
SARRIGNE	15,00 %
SAVENNIERES	13,50 %
SOUCELLES	12,28 %
SOULAINES SUR AUBANCE	14,79%
SOULAIRE ET BOURG	13,83%
TRELAZE	10,20%
VILLEVEQUE	12,44%

Impute la recette correspondante au budget annexe déchets de l'exercice 2013 à l'art. 7331.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à la majorité

1 Abstention(s) : Laurent GERAULT

Dossier N° 14

Délibération n°: DEL-2013-83

AMENAGEMENT RURAL

PROJET AGRICOLE DEPARTEMENTAL - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ANGERS LOIRE METROPOLE ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU MAINE ET LOIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : M. Dominique SERVANT

Le Conseil de Communauté,

Depuis plus de dix ans la chambre d'agriculture et notre agglomération ont développé un partenariat pour l'élaboration, puis la mise en œuvre des documents de planification SCOT et PLU. Ces réflexions communes ont montré l'intérêt à poursuivre leurs relations par un partenariat plus opérationnel appuyé sur les objectifs suivants, repris dans une convention cadre triennale, à savoir :

- Les deux structures portent un regard convergeant sur la nécessité de créer ou maintenir les conditions d'une agriculture économiquement forte, socialement viable et vivable, et écologiquement responsable.

- Angers Loire Métropole et la Chambre d'Agriculture partagent l'objectif de maîtriser la consommation de foncier agricole, tout en reconnaissant le besoin de surfaces nouvelles pour assurer le développement des activités économiques et de l'habitat.
- La volonté conjointe de la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire et d'Angers Loire Métropole de décliner le Projet Agricole Départemental à l'échelle locale, à travers un projet ambitieux, partagé avec les partenaires et les acteurs locaux du territoire.

Dans ce contexte, la convention soumise, pour renouvellement, à votre approbation a pour objet de définir les modalités de partenariat triennale entre la Chambre d'Agriculture du Maine et Loire et la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole pour la mise en œuvre des actions à conduire sur la période mi 2013- mi 2016, notamment la mise en œuvre du Projet Agricole à l'échelle du territoire d'Angers Loire Métropole et, à la demande d'Angers Loire Métropole la contribution à des opérations innovantes dans le domaine agricole en lien avec le développement durable .

Déclinaison par la Chambre d'Agriculture du Projet Agricole Départemental à l'échelle d'Angers Loire Métropole, des exemples :

- Protocole foncier (réserve foncière, favoriser l'installation, opération d'échanges foncières).
- Amélioration de la connaissance sur la dynamique d'installation/transmission sur le territoire.
- Négociation de la Trame Verte et Bleue dans le cadre du PLU intercommunal.
- Réalisation d'un Schéma de développement des circuits alimentaires de proximité.
- Démarche territoriale et structurante autour de l'introduction de produits locaux dans la restauration collective.
- Réflexion multicritères sur la zone Ste Gemmes/Les Ponts de Cé, volet économie agricole par la Chambre d'agriculture
- Pérennisation du marché hebdomadaire de producteurs à Angers
- Réalisation d'un portrait de l'agriculture périurbaine sur l'agglomération angevine (en partenariat avec l'AURA) avec dans le temps, mise à jour des informations et approfondissement de thématiques prospectives
- Repérage et réflexions sur les pratiques agricoles innovantes d'aujourd'hui et de demain en matière de développement durable sur le territoire

Conscient des enjeux d'une telle démarche, notamment pour une bonne mise en œuvre de notre futur projet de territoire, la Communauté d'Agglomération d'Angers Loire Métropole s'engage à participer à hauteur d'une subvention annuelle de 43 000,00 € à la Chambre d'Agriculture, en contribution à l'ensemble des actions prévues dans la convention.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la commission Aménagement et développement durables des territoires en date du 19 Mars 2013.

Vu la délibération du 9 novembre 2006 – convention partenariale avec la chambre d'agriculture.

Vu la délibération du 12 février 2009 – convention de partenariat avec la chambre d'agriculture du Maine et Loire actions sur l'année 2009.

Considérant qu'Angers Loire Métropole et la Chambre d'Agriculture du Maine et Loire ont signé, le 23 novembre 2006, une convention constituant le cadre de référence des projets conduits en partenariat ;

Considérant la démarche et la méthode proposée par la Chambre d'Agriculture, l'élaboration du Projet Agricole du Pays Loire Angers dans le cadre des réflexions SCOT, et la nécessité de le décliner à une échelle pertinente sur notre territoire ;

Considérant l'intérêt de formaliser les actions conjointes à conduire par la Chambre d'Agriculture du Maine et Loire durant la période 2013 - 2016 ;

DELIBERE

Approuve la convention avec la Chambre d'Agriculture du Maine et Loire, portant sur les actions à conduire, moyennant l'attribution d'une subvention d'un montant de 43 000 € annuel, pour la période 2013 - 2016.

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention triennale de partenariat pour la mise en œuvre du projet agricole du Pays Loire Angers pour la période 2013 - 2016.

Impute le montant de la dépense correspondante au budget principal 2013 à 2016 à l'article 65738/833 agriculture.

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

Dossier N° 15

Délibération n°: DEL-2013-84

TRAMWAY

INDEMNISATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS - PROTOCOLE D'ACCORD

Rapporteur : M. Luc BELOT

Le Conseil de Communauté,

La première ligne de tramway sur le territoire des communes d'Avrillé, Angers et Sainte Gemmes sur Loire a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 8 janvier 2007.

La communauté d'agglomération Angers Loire Métropole a entrepris en sa qualité de maître d'ouvrage la construction de la première ligne de tramway de l'agglomération angevine desservant les communes d'Angers et d'Avrillé.

Le groupement TSP (Transamo, Sara, Im Projet) s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage déléguée. Les travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'œuvre du groupement Ingerop/Tractebel Development engineering/SNCF Ingénierie/Selas Frédéric Rolland, étant précisé que le mandataire du groupement est Ingerop.

Globalement, les travaux liés à la réalisation de la ligne de tramway ont consisté dans le dévoiement des différents réseaux, la réalisation de la plateforme ainsi que les aménagements urbains. Ces travaux sont en cours de réception.

Dans le cadre de ce projet, le réaménagement du parking souterrain de la Place du Ralliement à Angers a été réalisé par la Ville d'Angers, qui en avait confié la maîtrise d'ouvrage à la SARA.

Compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser, un référé préventif a été intenté par la ville d'Angers. Le Tribunal Administratif de Nantes a désigné Monsieur Louis Chacun, expert BTP près la Cour d'Appel d'Angers par ordonnance de référé du 15 juillet 2008, afin de réaliser une mission d'expertise s'agissant de l'état des immeubles situés aux alentours de certaines rues du centre ville, à savoir : rue Boisnet, rue de la Roë, rue Saint Maurille, Place du Ralliement, rue d'Alsace à Angers.

La mission de l'expert a consisté à établir un premier constat avant la réalisation des travaux, puis un second constat après leur réalisation. Le rapport définitif de Monsieur Chacun a été rendu le 16 juin 2011 à la suite du second constat.

La réalisation des travaux décrits ci-avant a pu générer certains désordres nécessitant des travaux de reprise constatés et chiffrés par l'expert dans son rapport définitif.

En conséquence, il y a lieu d'indemniser les propriétaires concernés dans le cadre de protocoles d'accord à conclure.

La Communauté d'Agglomération accepte d'indemniser le cabinet Gaulon repris par le cabinet Foncia Maine en sa qualité de syndic de copropriété de l'immeuble sis 8-10 rue de la Roë à Angers conformément au rapport d'expertise définitif, comme suit :

Immeuble 8-10 rue de la Roë à Angers (partie extérieure)

- 450,00 € HT (481,50 € TTC) pour supprimer l'obturation et réaliser une ventilation efficace par création d'une grille au niveau du trottoir conformément au rapport d'expertise judiciaire (page 39) joint en annexe du protocole
- 500,00 HT (535,00 € TTC) pour la reprise par dépose et repose de l'emmarchement en respectant la largeur requise 20 cm au minimum et création d'un joint de raccord conformément au rapport d'expertise judiciaire (page 39) joint en annexe du protocole

Soit un total de 950,00 € HT soit 1 016,50 € TTC

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
 Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
 Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
 Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 janvier 2007 déclarant d'utilité publique la première ligne de tramway,
 Vu l'ordonnance de référé en date du 15 juillet 2008,
 Vu le rapport d'expertise judiciaire de Monsieur Chacun en date du 16 juin 2011,
 Vu le courrier du cabinet Gaulon en date du 18 décembre 2012 relatif à une demande d'indemnisation pour la partie extérieure de l'immeuble sis 8-10 rue de la Roë,
 Vu les courriers de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole en date des 15 janvier, du 6 février, du 11 mars 2013
 Vu le courrier du cabinet Foncia Maine du 13 mars 2013 précisant la reprise du cabinet Gaulon par Foncia Maine,
 Vu l'avis de la commission Transports – Déplacements – Mobilité du 2 avril 2013,

Considérant la nécessité de conclure les protocoles d'accord ci-dessus en raison des dommages subis éventuellement par certains immeubles riverains des travaux de réalisation de la première ligne de tramway, et ce conformément au rapport d'expertise judiciaire de Monsieur Chacun en date du 16 juin 2011,

DELIBERE

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou son représentant à signer le protocole d'accord à intervenir avec le syndic de copropriété mentionné ci-dessus.

Impute les dépenses sur les crédits prévus à cet effet au budget annexe transports de l'exercice 2013 à l'article 6784 chapitre 67.

LE PRESIDENT - Je soumetts cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité.

Dossier N° 16

Délibération n°: DEL-2013-85

RESSOURCES HUMAINES

ASSOCIATION COMITE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ANGERS, DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CONVENTION

Rapporteur : Mme Marie-Thé TONDUT
Le Conseil de Communauté,

Angers Loire Métropole a confié la gestion des activités sociales du personnel communautaire à l'Association « Comité d'Action Sociale » de la Ville d'Angers, de la Communauté d'Agglomération et du Centre communal d'action sociale, qui a pour objet de fournir une aide matérielle, financière et morale aux agents des collectivités et établissements cités.

Une délibération du 17 janvier 2000 a décidé que ce partenariat devait faire l'objet d'une convention précisant notamment les responsabilités et engagements des parties et les modalités de contrôle.

Les Collectivités mettent à disposition de l'Association, le personnel territorial titulaire jugé nécessaire, d'un commun accord, au fonctionnement de l'Association, dans le cadre législatif et réglementaire. Ainsi, l'article 14 alinéa II de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 sur la modernisation de la Fonction Publique Territoriale dispose que cette mise à disposition donne lieu à remboursement par l'Association auprès de la Collectivité employeur des agents mis à disposition.

C'est pourquoi il est nécessaire de revoir la convention existante avec l'Association « Comité d'Action Sociale » afin d'intégrer le remboursement de ces mises à disposition ainsi que les dispositions habituelles de contrôle de la bonne utilisation de la subvention.

Je vous demande donc d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer

LE PRESIDENT - Je sou mets cette délibération à votre approbation.

- Y a-t-il des oppositions ? ...
- Y a-t-il des abstentions ? ...

Le conseil adopte à l'unanimité

LISTE DES DECISIONS DU BUREAU PERMANENT DU 04 AVRIL 2013

N°	DOSSIERS	RAPPORTEURS
	Enseignement Supérieur et Recherche	
1	Avenant n°1 à la convention du 20 janvier 2012 concernant l'accueil de nouveaux chercheurs par le laboratoire récepteurs et canaux ioniques membranaires à l'Université d'Angers, pour une redéfinition des modalités de versement de la subvention d'Angers Loire Métropole, avec un premier versement d'un montant de 45 000 € pour l'année 2013	M. Daniel RAOUL V.P. Adopte à l'unanimité
2	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Terre des Sciences d'un montant de 41 000 € au titre de l'année 2013. Avenant n°2 à la convention du 28 janvier 2011	Adopte à l'unanimité
3	Convention de partenariat entre la ville d'Angers et Angers Loire Métropole pour le réaménagement des locaux de l'EPCC ESBA TALM	Adopte à l'unanimité
	Direction du Système d'Information Communautaire	
4	Groupement de commandes entre la ville d'Angers, Angers Loire Métropole et le CCAS pour l'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif aux logiciels de comptabilité générale et de comptabilité analytique à l'entreprise Ernst&Young	M. Daniel RAOUL V.P. Adopte à l'unanimité

5	<p>Administration Générale</p> <p>Groupement de commandes entre la ville d'Angers, Angers Loire Métropole et le CCAS pour l'attribution d'un marché relatif à l'achat en commun de carburant gaz pétrolier liquéfié (GPL), à l'entreprise Total gaz</p>	<p>M. Daniel RAOUL V.P.</p> <p>Adopte à l'unanimité</p>
6	<p>Direction du Système d'Information Communautaire</p> <p>Groupement de commandes entre la ville d'Angers, Angers Loire Métropole et le CCAS pour l'attribution du marché relatif à l'évolution des plateformes de téléphonie, à l'entreprise Nextiraone pour un montant estimé à 355 604,33 € HT</p>	<p>M. Daniel RAOUL V.P.</p> <p>Adopte à l'unanimité</p>
7	<p>Urbanisme</p> <p>Convention avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) relative à l'utilisation des données de « Demande de valeurs foncières (DVF) »</p>	<p>M. Jean-Louis GASCOIN V.P.</p> <p>Adopte à l'unanimité</p>
8	<p>Acquisition d'un ensemble immobilier situé à Angers, au 7 ter et 9 rue Terrien Cocherel, appartenant aux consorts DEMOL, d'une superficie totale de 1 740 m² pour un prix de 250 000 € + 2 474 € pour frais de notaire, en vue de l'aménagement futur du secteur « Terrien/Cocherel »</p>	<p>Adopte à l'unanimité</p>
9	<p>Acquisition d'un terrain située à Saint Léger des Bois, lieudit « Le Toulonnet » appartenant à Madame Juliette POISSONNEAU, d'une superficie totale de 2 173 m² au prix de 10 865 € et 1 880 € d'indemnité de emploi, dans le cadre de la Déclaration d'utilité publique Multisite Habitat sur le PLU Sud-Ouest pour la réalisation des objectifs de production du programme local de l'habitat</p>	<p>Adopte à l'unanimité</p>
10	<p>Habitat et Logement</p> <p>Attribution d'une subvention à l'Office Public de l'Habitat Maine et Loire Habitat d'un montant total de 73 415 € pour une opération de construction neuve de 8 logements financés en PLUS et PLA Intégration situés rue Querré et rue de l'Ancienne Usine à Feneu</p>	<p>M. Marc GOUA V.P.</p> <p>Adopte à l'unanimité</p>
11	<p>Attribution d'une subvention à l'Office Public de l'Habitat Maine et Loire Habitat d'un montant total de 119 120 € pour une opération de construction neuve de 12 logements financés en PLUS et PLA Intégration situés Place de l'Eglise à Saint Clément de la Place</p>	<p>Adopte à l'unanimité</p>
12	<p>Attribution d'une subvention à la SA d'HLM Le Val de Loire d'un montant de 146 819 € pour une opération de construction neuve de 15 logements financés en PLUS et PLA Intégration situés 8 route d'Angers à Bouchemaine</p>	<p>Adopte à l'unanimité</p>
13	<p>Attribution d'une subvention à l'Office Public de l'Habitat Maine et Loire Habitat d'un montant total de 20 906 € pour une opération de construction neuve de 2 logements collectifs financés en PLUS et PLA Intégration situés 9 rue Victor Hugo à Saint Sylvain d'Anjou</p>	<p>Adopte à l'unanimité</p>

14	<p>Finances</p> <p>Mise en place de l'application informatique TIPI (titre payable par internet) avec un coût correspondant au commissionnement carte bancaire (soit 0,25% du montant + 0,10 € par opération)</p>	<p>M. André DESPAGNET V.P. Adopte à l'unanimité</p>
15	<p>Développement économique</p> <p>Convention de partenariat 2013-2015 avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), avec l'attribution d'une subvention annuelle de 16 000 € pour 65 créations d'entreprise, et 250 € par création d'entreprise supplémentaire dans la limite de 8 dossiers</p>	<p>M. Daniel LOISEAU V.P. Adopte à l'unanimité</p>
16	<p>Emploi et Insertion</p> <p>Convention de coopération sur la clause d'insertion professionnelle entre Angers Loire Métropole et l'Université d'Angers pour l'opération « travaux de maintenance avec mise en sécurité inscrit au contrat de Plan Etat Région restructuration 12 dalles »</p>	<p>Mme Anne-Sophie HOCQUET de LAJARTRE V.P. Adopte à l'unanimité</p>
17	<p>Gestion des déchets</p> <p>Attribution d'un marché à bons de commande pour la fourniture de bacs roulants, à la société CITEC Environnement</p>	<p>M. Gilles MAHE V.P. Adopte à l'unanimité</p>
17	<p>Accueil des Gens du Voyage</p> <p>Convention entre l'Etat et Angers Loire Métropole pour la période de 2013 à 2016 relative à l'aide financière à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage</p>	<p>M. Didier ROISNE V.P. Adopte à l'unanimité</p>
18	<p>Eau et Assainissement</p> <p>Avenants au marché de travaux d'extension, d'amélioration, de renouvellement et de réhabilitation des réseaux pour les années 2011 à 2013 attribués aux entreprises Durand, Humbert et Colas et TTPL et Sogea</p>	<p>M. Marc LAFFINEUR V.P. Adopte à l'unanimité</p>
19	<p>Lancement de la consultation du marché à maîtrise d'œuvre concernant la reconstruction des stations de dépollution de Soulaines sur Aubance : la Marzelle et la Chapelle pour un montant global estimé à 50 000 € HT</p>	<p>Adopte à l'unanimité</p>

LISTE DES ARRETES PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

N°	OBJET	DATE DE L'ARRETE
	Développement Economique	
2013-051	Attribution d'une PACE "Solidaire" d'un montant 600 € à M. Serge PELLETIER en vue de contribuer au financement de son activité de peintre décorateur	27/03/2013
2013-052	Attribution d'une PACE "Jeunes" d'un montant 600 € à Melle Anaïs MOREAU, en vue de contribuer au financement de son activité de traductrice	27/03/2013
	Finances	
2013-049	Nomination de régisseurs suppléants pour la régie de recettes pour le service "déchets collecte traitement valorisation" en cas d'absence de Monsieur David FOUGERON, régisseur titulaire	20/03/2013
	Ressources Humaines	
2013-50	Réquisition des agents de l'eau pour la grève du jeudi 28 mars 2013	21/03/2013
	Développement du Territoire	
2013-043	Convention de gestion passée avec la commune de Saint Martin du Fouilloux fixant les modalités de mise en réserve pour un immeuble d'une superficie totale de 753 m ² sis 5 rue de la Liberté à Saint Martin du Fouilloux pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 30 novembre 2012	21/02/2013
2013-044	Droit de préemption urbain sur un immeuble à usage d'habitation d'une superficie d'environ 40 m ² situé en la commune du Plessis Macé au 2 impasse du 8 mai au prix de 30 000 € + 3 000 € de commission d'agence	06/03/2013
2013-047	Droit de préemption urbain sur un immeuble à usage d'habitation d'une superficie d'environ 40 m ² situé en la commune du Plessis Macé au 2 impasse du 8 mai au prix de 30 000 € + 3 000 € de commission d'agence (dépôt complémentaire)	14/03/2013
2013-053	Déconsignation de la somme de 175 000 € dans le cadre de la préemption d'un immeuble sur la commune des Ponts de Cé, au 36 rue Adolphe Girardeau	27/03/2013

	Bâtiments	
2013-048	Mise à disposition de la SPL2A, d'un terrain situé 2 rue Auguste Gautier à Angers pour la construction et l'exploitation du parking Saint Laud 2.	21/02/2013
2013-045	Convention de mise à disposition avec l'association WINCH PARADISE d'une partie du plan d'eau du terrain situé au Parc des Sablières à Ecoflant pour une durée d'un an à compter du 11 février 2013 moyennant une participation financière de 100 € payable annuellement à terme à échoir	05/03/2013
	Administration Générale	
2013-046	Délégation de signature de M. Elie de FOUCAULD, Directeur de la direction communautaire du service aux entreprises à M. Raoul RAVARY, Responsable du pôle relations entreprises	12/03/2013

LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

N° de marché	Services	Types Marché	Forme du marché	Objet du marché	Libellé des lots	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	SI BDC MINI/MAXI en €HT (période initiale pour les marchés reconductibles)	SI BDC SANS MINI/MAXI Montant issu du détail estimatif HT	SI MARCHÉ ORD Prix global et forfaitaire
A13024P	ADMINISTRATIO N GENERALE	F	ORD	Location maintenance d'un photocopieur couleurs	Lot unique	DBR	49010	ANGERS Cedex			11 520,00 €
A13025P	BAT	T	ORD	Sécurisation électrique de la salle serveur DSIC	Lot unique	EIB	49000	ECOUFLANT			41 260,95 €
A13026D	DECHETS	F	BDC sans mini/maxi	Fourniture de foulards	Lot unique	COMPTOIR DU RECYCLAGE	77860	QUINCY-VOISINS		6 930,00 €	
A12037P1	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs maternel à Trélazé - Zac Quantinière Guérinière	Lot 11 : Faux Plafonds	A.P.M. Atelier des Plafonds du Maine	49070	ST JEAN DE LINIERES			35 839,00 €
A13028T	TRAMWAY	F	ORD	Fourniture et pose de panneaux - signalisation verticale	Lot unique	SAS Lesourd	49070	ST JEAN DE LINIERES			8 288,00 €
A13030P	DSIC	S	ORD	Migration MUNICIPAL V4 en V5 et formations	Lot unique	LOGITUD	68200	MULHOUSE			12 535,00 €
A13031P	ESPACES VERTS COMMUNAUTAIRES	T	ORD	Reconstruction de 2 passerelles en bois Parc St Nicolas à Avrillé	Lot unique	SLE	44985	STE LUCE SUR LOIRE			18 676,00 €
A13032P	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire sur le plateau de la Mayenne à Avrillé	Lot 1 : VRD	TPPL	49610	MOZE SUR LOUET			183 238,00 €
A13033P	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire sur le plateau de la Mayenne à Avrillé	Lot 2 : Plantations	BOTANICA	49240	AVRILLE			39 914,01 €
A13034P	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire sur le plateau de la Mayenne à Avrillé	Lot 3 : Gros œuvre - Installation de chantier	JOUSSELIN CONSTRUCTION	49420	CHAZE HENRY			513 284,96 €
A13035P	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire sur le plateau de la Mayenne à Avrillé	Lot 4 : Charpente et murs à ossature bois	CRUARD CHARPENTE	53360	SIMPLE			535 000,00 €
A13036P	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire sur le plateau de la Mayenne à Avrillé	Lot 5 : Charpente métallique	ADRION	49630	MAZE			37 000,00 €
A13037P	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire sur le plateau de la Mayenne à Avrillé	Lot 6 : Couverture et bardage acier	GOHARD	49080	BOUCHEMAINE			225 000,00 €
A13038P	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire sur le plateau de la Mayenne à Avrillé	Lot 7 : Étanchéité végétalisée	EURO ETANCHE	44410	ST LYPHARD			35 707,81 €

A13039P	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire sur le plateau de la Mayenne à Avrillé	Lot 8 : Isolation thermique par l'extérieur	VALLEE	72028	LE MANS		74 500,00 €
A13040P	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire sur le plateau de la Mayenne à Avrillé	Lot 9 : Serrurerie - Metallerie	SEM	49481	ST SYLVAIN D'ANJOU		29 080,00 €
A13041P	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire sur le plateau de la Mayenne à Avrillé	Lot 10 : Menuiseries extérieures aluminium - Occultation	ETS DAVID	49183	ST BARTHELEMY D'ANJOU		304 717,00 €
A13042P	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire sur le plateau de la Mayenne à Avrillé	Lot 11 : Menuiseries intérieures bois	ATELIER LACOUR	49803	TRELAZE		207 983,48 €
A13043P	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire sur le plateau de la Mayenne à Avrillé	Lot 12 : Cloisons sèches - Doublages	SARL BOURRIGAUULT	49610	JUIGNE SUR LOIRE		62 011,66 €
A13045P	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire sur le plateau de la Mayenne à Avrillé	Lot 14 : Revêtements de sols carrelés - Faïence murale	MALEINGE	49115	ST PIERRE MONTLIMART CEDEX		38 941,60 €
A13046P	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire sur le plateau de la Mayenne à Avrillé	Lot 15 : Revêtements de sols carrelés - Faïence murale	LUCAS	49017	ANGERS		54 941,45 €
A13047P	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire sur le plateau de la Mayenne à Avrillé	Lot 16 : Plafonds suspendus - Plafonds plaques de plâtre	APM	49070	ST JEAN DE LINIERE		110 234,57 €
A13048P	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire sur le plateau de la Mayenne à Avrillé	Lot 17 : Peinture revêtements muraux	LUCAS	49017	ANGERS		50 567,19 €
A13049P	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire sur le plateau de la Mayenne à Avrillé	Lot 18 : Chauffage - Ventilation - Plomberie sanitaires	HERVE THERMIQUE	37301	JOUE LES TOURS		319 999,73 €
A13050P	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire sur le plateau de la Mayenne à Avrillé	Lot 19 : Electricité - Courants forts et faibles	EIFFAGE ENERGIE	49071	BEAUCOUZE		159 672,40 €
A13051P	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire sur le plateau de la Mayenne à Avrillé	Lot 20 : Clôtures - Portails	ISS	44220	COUERON		32 301,30 €
A13052P	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire sur le plateau de la Mayenne à Avrillé	Lot 21 : Equipement de cuisine	SDJ FROID	49320	BRISSAC QUINCE		76 000,00 €
A13053P	BAT	T	ORD	Construction d'un groupe scolaire sur le plateau de la	Lot 22 : Signalétique	OUEST GRAVURE	49000	ANGERS		2 240,00 €

				Mayenne à Avrillé							
A13054P	BAT	T	ORD	Hôtel de Communauté - Réaménagement des bureaux - Moyens Généraux 2ème étage	Lot unique	ALTA	49130	STE GEMMES SUR LOIRE			4 748,00 €
A13055P	DSIC	S	ORD	Maintenance assistance et mise à jour logiciels KITRY santé et KITRY Sécurité	Lot unique	KITRY sas	32100	LARROQUE SUR L'OSSE			26 957,00 €
A13056P	ESPACES VERTS COMMUNAUTAIRES	S	ORD	Surveillance estivale du site des Sablières à Ecoflant	Lot unique	GENERALE DE SECURITE PRIVEE	49000	ANGERS			15 597,30 €
A12155P1	BAT	T	ORD	Groupe Scolaire Georges Hubert - Construction d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque à Briollay	Lot 8 : plafonds suspendus	ANGEBAULT AMENAGEMENT	49000	ANGERS			28 000,00 €
A13057P	DDT	F	BDC sans mini/avec maxi	Grave alluvionnaire Naturelle 0/20, pour les sentiers de randonnées	Lot unique	Entreprise FRONTEAU	49630	MAZE	Maxi : 9 710,00 €		
A13058P	BAT	T	ORD	Presbytère de Cantenay-Epinard - Dépollution et démolition	Lot unique	JUSTEAU	49700	LOURESSE ROCHEMIER			15 548,47 €
A13059P	BAT	T	ORD	Restructuration des ateliers et locaux annexes du dépôt d'autobus urbains et péri-urbains	Lot 1 : Gros Œuvre	JUSTEAU	49700	LOURESSE ROCHEMIER			65 000,00 €
A13060P	BAT	T	ORD	Restructuration des ateliers et locaux annexes du dépôt d'autobus urbains et péri-urbains	Lot 2 : Couverture - Bardage	STEREC	49800	TRELAZE			29 810,11 €
A13061P	BAT	T	ORD	Restructuration des ateliers et locaux annexes du dépôt d'autobus urbains et péri-urbains	Lot 3 : Serrurerie - Metallerie	DAVID	49184	ST BARHELEMY D'ANJOU			38 674,00 €
A13062P	BAT	T	ORD	Restructuration des ateliers et locaux annexes du dépôt d'autobus urbains et péri-urbains	Lot 4 : Portes industrielles	DOCKING ET FERMETURES INDUSTRIELLES	44650	LEGE			36 824,00 €
A13063P	BAT	T	ORD	Restructuration des ateliers et locaux annexes du dépôt d'autobus urbains et péri-urbains	Lot 5 : Menuiseries extérieures	DAVID	49124	ST BARHELEMY D'ANJOU			5 300,00 €
A13064P	BAT	T	ORD	Restructuration des ateliers et locaux annexes du dépôt d'autobus urbains et péri-urbains	Lot 6 : Menuiseries intérieures	PARCHARD	49124	ST BARHELEMY D'ANJOU			14 000,00 €
A13065P	BAT	T	ORD	Restructuration des ateliers et locaux annexes du dépôt d'autobus urbains et péri-urbains	Lot 7 : Cloisons sèches plâtrerie	CIROT	49130	LES PONTS DE CE			18 639,18 €
A13066P	BAT	T	ORD	Restructuration des ateliers et locaux annexes du dépôt d'autobus urbains et péri-urbains	Lot 8 : Plafonds suspendus	COMISO	49140	VILLEVEQUE			5 000,00 €
A13067P	BAT	T	ORD	Restructuration des ateliers et locaux annexes du dépôt d'autobus urbains et péri-urbains	Lot 9 : Carrelage	MALEINGE	49115	ST PIERRE MONTLIMART			22 000,00 €
A13068P	BAT	T	ORD	Restructuration des ateliers et locaux annexes du dépôt d'autobus urbains et péri-urbains	Lot 10 : Sol résine	MIE SOLS RESINE	49100	ANGERS			68 203,39 €
A13069P	BAT	T	ORD	Restructuration des ateliers et locaux annexes du dépôt d'autobus urbains et péri-urbains	Lot 11 : Peinture revêtements muraux et sols	GOUIN	49100	ANGERS			41 000,00 €

A13070P	BAT	T	ORD	Restructuration des ateliers et locaux annexes du dépôt d'autobus urbains et péri-urbains	Lot 12 : Courants forts et faibles	ACTIMUIM	49000	ANGERS			30 940,21 €
A13071P	BAT	T	ORD	Restructuration des ateliers et locaux annexes du dépôt d'autobus urbains et péri-urbains	Lot 13 : Plomberie - Sanitaire - plomberie	OGER ET FILS	49100	ANGERS			26 772,00 €
A13072P	BAT	T	ORD	Restructuration des ateliers et locaux annexes du dépôt d'autobus urbains et péri-urbains	Lot 14 : Aspiration extraction de gazs poussières solvants	STERTIL	62660	BEUVRY			109 368,00 €
A13073P	BAT	T	ORD	Restructuration des ateliers et locaux annexes du dépôt d'autobus urbains et péri-urbains	Lot 15 : Pont élévateur	STERTIL	62660	BEUVRY			64 790,00 €
A13074P	BAT	T	ORD	Restructuration des ateliers et locaux annexes du dépôt d'autobus urbains et péri-urbains	Lot 16 : Bâtiments modulaires	PETIT LOCATION	49070	ST JEAN DE LINIERES			2 766,00 €
A13001A	E & A	T	ORD	Réhabilitation du poste de refoulement de la "Porée" à Trélazé	Lot unique	SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE/EGC CANALISATION S	44803	ST HERBLAIN			129 750,00 €
A13002A	E & A	F	ORD	Fourniture à bons de commande de tuyaux et pièces PVC pour 2013	Lot unique	MARTIN RONDEAU	49124	ST BARTHELEMY D'ANJOU			13 055,90 €
A13003F	E & A	F	ORD	Acquisition de trois établis pour le Centre Technique. Année 2013	Lot unique	HOFFMANN GROUP	67410	DRUSENHEIM			4 615,92 €
A13004F	E & A	S	ORD	Contrôles périodiques des appareils de levage et de manutention utilisés par les services Eau et Assainissement d'Angers Loire Métropole. Année 2013	Lot unique	SOCOTEC	49002	ANGERS			6 935,85 €
G13013P0	DSIC	S	ORD	Maintenance du prologiciel HR ACCESS	Lot unique	HR ACCESS SOLUTIONS SAS	92937	PARIS LA DEFENSE			47 392,04 €
G13014P0	DEPLACEMENT S	PI	BDC sans mini/avec maxi	Réalisation de modélisation de trafic selon des scenarii prospectifs	Lot unique	EGIS France	69455	LYON CEDEX 06	Maxi : 100 000,00 €		
G13015P0	DSIC	S	BDC sans mini/maxi	Migration du logiciel gestion de parc IWS et module gestion des demandes	Phase 1 : migration IWS 2012 Phase 2 : Gestion des demandes	ISILOG	75009	PARIS		54 027,00 €	

LISTE DES MARCHES PUBLICS PASSES PAR ANGERS LOIRE METROPOLE ET SES MANDATAIRES EN 2012 (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS)

LISTE DES CONTRATS CONCLUS PAR TSP POUR LE COMPTE D'ANGERS LOIRE METROPOLE

Entre le : **01/01/12** et **31/12/12**

Pour des Travaux				
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 90 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
A12234P	Création et réfection des allées du bois au parc André Delibes	TERRE DECAPE 49481 SAINT SYLVAIN D'ANJOU	20 000,00	09/10/12
A12217P	Travaux d'extension de l'Usine Relai n°17 Chauffage - Ventilation	SAS HERVE THERMIQUE 49004 ANGERS Cedex	20 181,44	01/10/12
A12158P	Groupe scolaire Georges HUBERT - Construction d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque à Briollay Lot 11 : peinture - Revêtements muraux	FREMY PEINTURE DECORATION 49220 THORIGNE D'ANJOU	20 673,77	30/06/12
A12193P	Réaménagement de l'office cuisine du restaurant scolaire de l'école primaire "l'eau vive" à Feneu Carrelage - Faïence	MALEINGE 49115 SAINT PIERRE MONTLIMART Cedex	20 776,02	06/08/12
A12196P	Réaménagement de l'office cuisine du restaurant scolaire de l'école primaire "l'eau vive" à Feneu Electricité courants forts et faibles	EIB 49000 ECOUFLANT	20 781,16	06/08/12
A12155P	Groupe scolaire Georges HUBERT - Construction d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque à Briollay Lot 08 : Plafonds suspendus	DPI EURL 49800 TRELAZE	21 577,02	02/07/12
A12157P	Groupe scolaire Georges HUBERT - Construction d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque à Briollay Lot 10 : Revêtements de sols souples	SARL LUCAS 49017 ANGERS Cedex 02	21 856,26	02/07/12
A12010P	REFECTION DU PIGNON RUE DE L'AUBRIERE	PROTECF A 49070 BEAUCOUZE	22 697,25	06/03/12
A12238P	Réfection du revêtement levée Napoléon	FRONTEAU TP 49630 MAZE	22 956,25	24/10/12

Pour des Travaux				
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 90 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
A12078P	Réfection électrique du bâtiment	ETI SARL 49017 ANGERS CEDEX 02	28 416,92	25/04/12
A12037P	Construction d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs maternel à Trélazé - ZAC Quantinière Guérinière Faux-plafonds	DPI EURL 49800 TRELAZE	30 336,00	12/04/12
A12201P	Hôtel de Communauté - Rénovation des sanitaire des 1er, 2nd, 3ème & 5ème étages - Travaux de plomberie	SARL PCG 49130 LES PONTS DE CE	30 696,00	17/10/12
A12263P	Travaux de climatisation de la salle serveur - Bâtiment Chevreul	EIB 49000 ECOUFLANT	32 993,21	27/11/12
A12170P	AROBASE 1 : Travaux de réfection de plateaux de bureaux- Remplacement des menuiseries extérieures - Rue du château d'Orgemont à Angers Peinture et revêtement de sol collés	A TOUT METIER 49000 ANGERS	38 671,44	18/07/12
A12092P	Pose de bornes "AZULY" eau & électricité	STURNO SA 50300 AVRANCHES	39 993,85	21/05/12
A12147T	Travaux de pose et dépose d'abris bus MDO	HUDON FREDDY TP 49320 GREZILLE	40 000,00	30/07/12
A12043P	Construction d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs maternel à Trélazé - ZAC Quantinière Guérinière Equipement de Cuisine	HORIS SAS - THIRODE 44620 LA MONTAGNE	41 000,00	15/03/12
A12211P	Travaux d'extension de l'Usine Relai n°17 Charpente métallique	SAS LEBLANC 44811 SAINT HERBLAIN Cedex	41 205,00	28/10/12
A12122P	Groupe scolaire Jacques Prévert - Les Ponts de Cé - Restructuration et extension d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre loisir maternel Plafonds suspendus	DPI EURL 49800 TRELAZE	41 400,00	04/06/12
A12212P	Travaux d'extension de l'Usine Relai n°17 Couverture - Etanchéité	SMAC 37100 TOURS	41 455,65	01/10/12
A12202P	Chevalement du puits "Champ Robert" rue Elisée Reclus à Trélazé - travaux de traitement anticorrosion et peinture	S.M.P.I. 49804 TRELAZE Cedex	42 202,40	20/09/12
A12227T	Intégration du P+R sur l'architecture du tramway d'Angers	Roiret 69140 RILLIEUX LE PAPE	42 300,00	08/10/12

Pour des Travaux				
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 90 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
A12156P	Groupe scolaire Georges HUBERT - Construction d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque à Briollay Lot 09 : Carrelage - Faïence	SARL HERSANT 49017 ANGERS CEDEX 02	42 494,85	02/07/12
A12242P	Travaux d'aménagements divers sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Montreuil-Juigné	SAS T.P.P.L. Travaux Publics des Pays de Loire 49610 MOZÉ SUR LOUET	44 500,00	27/10/12
A12153P	Groupe scolaire Georges HUBERT - Construction d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque à Briollay Lot 06 : Menuiseries intérieures bois	GAY MENUISERIE 49800 ANDARD	44 524,56	02/07/12
A12150P	Groupe scolaire Georges HUBERT - Construction d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque à Briollay Lot 03 : Couverture zinc	SAS FRESNEAU COUVERTURES 49140 FONTAINE MILON	45 592,10	02/07/12
A12125P	Groupe scolaire Jacques Prévert - Les Ponts de Cé - Restructuration et extension d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre loisir maternel Peinture - Revêtements muraux	SARL LUCAS 49017 ANGERS Cedex 02	46 990,00	01/06/12
A12195P	Réaménagement de l'office cuisine du restaurant scolaire de l'école primaire "l'eau vive" à Feneu Chauffage - Ventilation - Plomberie	SITHS SARL 44115 HAUTE GOULAINÉ	47 500,00	06/08/12
A12213P	Travaux d'extension de l'Usine Relai n°17 Bardage	SMAC 37100 TOURS	48 223,52	01/10/12
A12115F	Travaux d'aménagement des parkings du Centre Technique de la rue Chèvre à Angers	SAS T.P.P.L. Travaux Publics des Pays de Loire 49610 MOZÉ SUR LOUET	48 372,15	05/09/12
A12040P	Construction d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs maternel à Trélazé - ZAC Quantinière Guérinière Espaces verts - clôtures	BOTANICA 49240 AVRILLE	49 298,05	14/03/12
A12209P	Travaux d'extension de l'Usine Relai n°17 VRD - Espaces verts - Clôtures	SAS LAHAYE TP 49120 LA TOURLANDRY	50 698,55	01/10/12
A12186P	Réaménagement de l'office cuisine du restaurant scolaire de l'école primaire "l'eau vive" à Feneu Gros oeuvre - Aménagements extérieurs - Cloture	SAS P.BAUMARD 49310 VIHIERES	50 900,00	06/08/12

Pour des Travaux				
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 90 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
A12116P	Groupe scolaire Jacques Prévert - Les Ponts de Cé - Restructuration et extension d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre loisir maternel Couverture zinc	ADAM 49330 CHAMPIGNE	54 738,14	29/06/12
A12197P	Réaménagement de l'office cuisine du restaurant scolaire de l'école primaire "l'eau vive" à Feneu Equipements de Cuisine	BENARD GROUPE 49124 LE PLESSIS GRAMMOIRE	55 425,00	06/08/12
A120415P	Travaux d'extension du groupe scolaire Jean Jacques Rousseau Gros oeuvre - VRD	BONNEL 49330 CHAMPIGNE	55 911,62	13/03/12
A12123P	Groupe scolaire Jacques Prévert - Les Ponts de Cé - Restructuration et extension d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre loisir maternel Revêtements de sols scellés - Faïence	SARL HERSANT 49017 ANGERS CEDEX 02	58 226,94	07/07/12
A12159P	Groupe scolaire Georges HUBERT - Construction d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque à Briollay Lot 12 : Cuisine	HORIS SAS - THIRODE 44620 LA MONTAGNE	58 586,62	02/07/12
A12121P	Groupe scolaire Jacques Prévert - Les Ponts de Cé - Restructuration et extension d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre loisir maternel Doublage - Cloisons sèches	EURO MODERNE 49000 ANGERS	59 983,68	05/06/12
A12118E	Renouvellement du réseau d'eau potable par forage dirigé sous le Loir à Villevêque	SAS GENDRY SERVICE LOCATION 53400 CRAON	60 832,52	18/09/12
A12039P	Construction d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs maternel à Trélazé - ZAC Quantinière Guérinière Sols collés	S.A.R.L. PAILLAT NORBERT 49360 YZERNAY	61 000,00	14/03/12
A12120P	Groupe scolaire Jacques Prévert - Les Ponts de Cé - Restructuration et extension d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre loisir maternel Menuiseries intérieures bois	ATELIER LACOUR 49800 TRELAZE Cedex	65 500,00	01/06/12
A12154P	Groupe scolaire Georges HUBERT - Construction d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque à Briollay Lot 07 : Plâtrerie - Cloisons sèches	3 PIA 49630 CORNÉ	66 487,12	30/06/12
A12119P	Groupe scolaire Jacques Prévert - Les Ponts de Cé - Restructuration et extension d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre loisir maternel Serrurerie - Métallerie	ADRION SA 49630 MAZE	66 500,00	04/06/12

Pour des Travaux				
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 90 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
A12030P	Construction d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs maternel à Trélazé - ZAC Quantinière Guérinière Couverture zinc	SAMSON SARL 49480 SAINT SYLVAIN D'ANJOU	68 488,06	16/03/12
A12036P	Construction d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs maternel à Trélazé - ZAC Quantinière Guérinière Chapes - Carrelage - Faïence	PERON CARRELAGE 49000 ECOUFLANT	71 750,00	12/04/12
A12035P	Construction d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs maternel à Trélazé - ZAC Quantinière Guérinière Plâtrerie - cloisons sèches - Isolation	3 PIA 49630 CORNÉ	71 868,84	14/03/12
A12161P	Groupe scolaire Georges HUBERT - Construction d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque à Briollay Lot 14 : Electricité courants forts et faibles	CEGELEC OUEST - NE PLUS UTILISER 49071 BEAUCOUZE Cedex	74 850,00	02/07/12
A12129P	Groupe scolaire Jacques Prévert - Les Ponts de Cé - Restructuration et extension d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre loisir maternel Cuisine collective	BENARD GROUPE 49124 LE PLESSIS GRAMMOIRE	78 000,00	17/08/12
A12038P	Construction d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs maternel à Trélazé - ZAC Quantinière Guérinière Peinture - Revêtements muraux	S.A.R.L. PAILLAT NORBERT 49360 YZERNAY	79 000,00	14/03/12
A11296F	Opérations préalables à la réception des travaux - tests de compactage et études géotechniques (planches d'essais, mission G12 et G2)	<i>Groupement conjoint</i> ECR ENVIRONNEMENT / TECHNILAB 44840 LES SORINIERES	80 000,00	03/01/12
A12128P	Groupe scolaire Jacques Prévert - Les Ponts de Cé - Restructuration et extension d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre loisir maternel	OGER ROUSSEAU S.A. 49280 LA SEGUINIÈRE	80 111,36	20/08/12
A12130P	Groupe scolaire Jacques Prévert - Les Ponts de Cé - Restructuration et extension d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre loisir maternel Aménagements extérieurs	SAS T.P.P.L. Travaux Publics des Pays de Loire 49610 MOZÈ SUR LOUËT	80 900,00	02/06/12
A12149P	Groupe scolaire Georges HUBERT - Construction d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque à Briollay Lot 02 : Charpente-Bois-bardage	SARL ENTREPRISE RENOÙ 49170 SAINT GEORGES SUR LOIRE	88 667,25	29/06/12

Pour des Travaux				
Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 et inférieure à 5 000 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
A12210P	Travaux d'extension de l'Usine Relai n°17 Gros oeuvre - Peinture	DELAUNAY SAS 49110 LE PIN EN MAUGES	97 936,82	01/10/12
A12108D	Travaux d'aménagement et de vidéoprotection des déchèteries de l'agglomération angevine Vidéosurveillance et alarme	AMR Services 44017 NANTES Cedex 1	98 555,43	04/06/12
A12146P	VALLON DU BRIONNEAU - TRAVAUX D'AMENAGEMENT - VALORISATION PAYSAGERE	SACER ATLANTIQUE 49241 AVRILLE CEDEX	100 000,00	30/07/12
A12264P	Réparation d'une conduite primaire d'eaux pluviales - ZI Beuzon Eventard	LUC DURAND SA 49220 PRUILLE	100 633,27	23/10/12
A12152P	Groupe scolaire Georges HUBERT - Construction d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque à Briollay Lot 05 : Menuiseries extérieures aluminium-occultations solaires-métallerie	OUEST SERRURERIE 49072 BEAUCOUZE cedex	102 810,34	30/06/12
A12124P	Groupe scolaire Jacques Prévert - Les Ponts de Cé - Restructuration et extension d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre loisir maternel Revêtements de sols collés	VALLEE ATLANTIQUE 49184 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	105 500,00	16/08/12
A12034P	Construction d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs maternel à Trélazé - ZAC Quantinière Guérinière Menuiseries intérieures en bois	ROUSSEAU SAS 49770 LE PLESSIS MACE	112 505,71	14/03/12
A12160P	Groupe scolaire Georges HUBERT - Construction d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque à Briollay Lot 13 : Plomberie-Chauffage-Ventilation	OGER ROUSSEAU S.A. 49280 LA SEGUINIÈRE	124 850,07	02/07/12
A11301T	Installation d'un bâtiment d'environ 150 m2 en vue de l'extension des vestiaires du personnel du dépôt de bus IRIGO	ROUSSEAU SAS 49770 LE PLESSIS MACE	141 831,12	18/01/12
A12117P	Groupe scolaire Jacques Prévert - Les Ponts de Cé - Restructuration et extension d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre loisir maternel Etanchéité sur béton et acier	EURO ETANCHE SARL CERTBAT 44410 SAINT-LYPHARD	143 000,00	17/08/12
A12098P	Extension du groupe scolaire Alfred de Musset Commune de Saint Clément de la Place	ROUSSEAU SAS 49770 LE PLESSIS MACE	155 935,75	12/05/12
A12008P	Prestations de marquage au sol des zones de stationnement de bus et cars	SAS LESOURD 49070 SAINT JEAN DE LINIERES	160 000,00	08/02/12

Pour des Travaux				
Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 et inférieure à 5 000 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
A12126P	Groupe scolaire Jacques Prévert - Les Ponts de Cé - Restructuration et extension d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre loisir maternel Electricité courants forts et communication	SDEL ENERGIS 49243 AVRILLE Cedex	165 000,00	04/06/12
A12118P	Groupe scolaire Jacques Prévert - Les Ponts de Cé - Restructuration et extension d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre loisir maternel Menuiseries aluminium	OUEST SERRURERIE 49072 BEAUCOUZE cedex	167 995,42	20/08/12
A12041P	Construction d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs maternel à Trélazé - ZAC Quantinière Guérinière Electricité - Courants forts - Courants faibles	JURET SA 49001 ANGERS Cédex 01	180 141,07	14/03/12
A12027P	Construction d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs maternel à Trélazé - ZAC Quantinière Guérinière Terrassements - VRD	SAS T.P.P.L. Travaux Publics des Pays de Loire 49610 MOZÉ SUR LOUET	189 728,09	14/03/12
A12115P	Groupe scolaire Jacques Prévert - Les Ponts de Cé - Restructuration et extension d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre loisir maternel Charpentes - Ossatures et bardage bois	VERON DIET & CIE 49110 LE PIN EN MAUGES	207 000,00	01/06/12
A12127P	Groupe scolaire Jacques Prévert - Les Ponts de Cé - Restructuration et extension d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre loisir maternel Chauffage - Ventilation	AXIMA SEITHA SA. PÔLE MAINTENANCE Agence Anjou 49100 ANGERS	216 000,00	18/08/12
A12032P	Construction d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs maternel à Trélazé - ZAC Quantinière Guérinière Menuiseries extérieures en aluminium	ETS DAVID 49183 ST BARTHELEMY D'ANJOU Cedex	222 593,00	13/04/12
A12 106A	Construction d'une station de refoulement d'eaux usées et d'un bassin tampon au lieu-dit "De Parthenay" à Sainte-Gemmes-Sur-Loire	PVE 85290 MORTAGNE SUR SEVRE	232 500,00	11/07/12
A12106A	Construction d'une station de refoulement d'eaux usées et d'un bassin tampon au lieu-dit "De Parthenay" à Sainte-Gemmes sur Loire.	PVE 85290 MORTAGNE SUR SEVRE	265 480,00	10/07/12
A12148P	Groupe scolaire Georges HUBERT - Construction d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque à Briollay Lot 01 : Démolition-Maçonnerie-Aménagements extérieurs	SAS P.BAUMARD 49310 VIHIERES	275 008,62	02/07/12
A12207P	Travaux de réfection d'étanchéité des toitures terrasses aux Pépinières Fleming	SMAC Agence d'Angers 49000 ANGERS	278 474,14	29/08/12

Pour des Travaux				
Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 et inférieure à 5 000 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
A12114P	Groupe scolaire Jacques Prévert - Les Ponts de Cé - Restructuration et extension d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre loisir maternel Gros oeuvre - Enduits	DENIAU SARL 49160 LONGUE-JUMELLES	280 000,00	03/07/12
A12031P	Construction d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs maternel à Trélazé - ZAC Quantinière Guérinière Etanchéité	LEVEQUE SAS 49801 TRELAZE CEDEX	305 700,00	09/05/12
A12107D	Travaux d'aménagement et de vidéoprotection des déchèteries de l'agglomération angevine Travaux de VRD	SAS T.P.P.L. Travaux Publics des Pays de Loire 49610 MOZE SUR LOUET	338 458,12	01/06/12
A12168P	AROBASE 1 : Travaux de réfection de plateaux de bureaux- Remplacement des menuiseries extérieures - Rue du château d'Orgemont à Angers Menuiseries extérieures aluminium	ALUVAL 49183 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	395 000,00	18/07/12
A12042P	Construction d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs maternel à Trélazé - ZAC Quantinière Guérinière Plomberie - Chauffage - Ventilation	SAS HERVE THERMIQUE 49004 ANGERS Cedex	406 850,76	12/04/12
A12230A	Construction d'une station de refoulement avec ses ouvrages associés (bâche de pompage, bassin tampon, dégrilleur, chambre à vannes) et pose d'une conduite de refoulement de transfert et d'une canalisation exutoire jusqu'à la rivière	<i>Groupement solidaire</i> S.A. Luc DURAND / A.E.I.C. 49220 PRUILLE	483 875,10	18/10/12
A12029P	Construction d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs maternel à Trélazé - ZAC Quantinière Guérinière Charpente bois - murs à ossature bois - Bardage bois	ROUSSEAU SAS 49770 LE PLESSIS MACE	680 533,74	14/03/12
A12028P	Construction d'un groupe scolaire, d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs maternel à Trélazé - ZAC Quantinière Guérinière Gros oeuvre	JUSTEAU FRERES 49700 LOURESSE ROCHEMENIER	831 176,80	14/03/12

Pour des Fournitures				
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 90 000 €HT				
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
A12009P	Modification de la passerelle d'accès en toiture du tramway d'Angers.	TECHNIVAL INDUSTRIE 16160 GOND-PONTOUVRE	20 765,00	01/03/12
A12119A	Fourniture, installation et maintenance d'un logiciel de modélisation d'hydrologie urbaine	HydroPraxis 34000 MONTPELLIER	22 665,00	01/10/12
A12231P	ACQUISITION DE MATERIELS HORTICOLES Mini-tracteur	MODEMA 49135 LES PONTS DE CE Cedex	26 350,00	17/10/12
A12063E	Fourniture de compteurs d'abonnés d'eau potable et de boîtes à boues LOT N°3 : Compteurs de classe C - débit de 20 à 50 m3/h	Agence ITRON Genas 69740 GENAS	35 000,00	11/04/12
A12117E	Fourniture de 4 bennes métalliques pour camion SCANIA ALM à destination de Bamako.	STE INGENIERIE ET DE COMMERCE MALI SIC MALI SARL BAMAKO MALI	38 497,64	06/09/12
A12001F	Acquisition de vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI) pour les services d'Angers Loire Métropole. LOT N°3 : Vêtements de travail gris et EPI haute visibilité orange	DMD FRANCE 69730 GENAY	40 000,00	11/02/12
A12233P	ACQUISITION DE MATERIELS HORTICOLES Tracteur	ATLANTIC MOTOCULTURE 44840 LES SORINIERES	40 115,00	17/10/12
A12243T	Fourniture et installation d'un système de vidéoprotection pour bus pour les années 2012 à 2014	EOLANE 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE	42 948,00	29/10/12
A12109A	Renouvellement des pompes des stations de refoulement et d'épuration d'Angers Loire Métropole	XYLEM 44477 CARQUEFOU	43 718,26	18/07/12
A12109A	Renouvellement des pompes des stations de refoulement et d'épuration d'Angers Loire Métropole. LOT N° 1-2-6-7-9-10-11-14-16-17-18-19	XYLEM 44477 CARQUEFOU	43 718,26	17/07/12
A12103E	Acquisition d'un système fixe de prélocalisation de fuites sur le réseau d'eau potable du secteur de Belle-Beille à Angers.	HYDRAUDIAG 34660 COURNONSEC	47 000,00	22/06/12
A12 103E	Acquisition d'un système fixe de prélocalisation de fuites sur le réseau d'eau potable du secteur de Belle-Beille à Angers	HYDRAUDIAG 34660 COURNONSEC	47 000,00	25/06/12
A12167T	Acquisition de modules de toilette mobiles et autonomes	ITS - GROUPE MAILLARD INDUSTRIE 25110 AUTECHAUX	53 000,00	06/08/12

Pour des Fournitures				
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 90 000 €HT				
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
A12068E	Fourniture et mise en oeuvre des satellites de télésurveillance sur des compteurs généraux et d'un système de supervision.	VEOLIA EAU Région Ouest 35020 RENNES cedex 9	55 000,00	21/05/12
A12224T	Ajout de 2 canaux phonie sur le SAE du réseau Irigo	INEO SYSTRANS 78260 ACHERES	58 900,00	22/10/12
A12103T	Fourniture d'outillage pour la maintenance d'un réseau bus - tram pour les années 2012-2013 Outillage Générique	HEULIN ROUSSEAU 49182 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	84 990,31	05/06/12

Pour des Fournitures				
Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 et inférieure à 200 000 €HT				
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
A12081T	Acquisition (lot n°1) et pose (lot n°2) de palettes pour personnes en situation de handicap dans bus de marque SCANIA et IRISBUS Acquisition de palettes pour personnes handicapées pour pose sur bus	DIAN-SCANIA 44316 NANTES Cedex 3	90 000,00	04/06/12
A12082T	Acquisition (lot n°1) et pose (lot n°2) de palettes pour personnes en situation de handicap dans bus de marque SCANIA et IRISBUS Pose de palettes pour personnes handicapées dans bus	Carrosserie RAIMBAULT 49070 SAINT JEAN DE LINIERES	90 000,00	02/06/12
A12057D	Acquisition de matériel de collecte des déchets ménagers pour l'année 2011 1 châssis cabine voie très étroite carrossé de 17T avec benne et basculeur	FAUN ENVIRONNEMENT 07500 GUILHERAND-GRANGES	136 030,00	06/04/12
A12058D	Acquisition de matériel de collecte des déchets ménagers pour l'année 2011 1 châssis cabine voie étroite carrossé de 19T avec benne et basculeur	FAUN ENVIRONNEMENT 07500 GUILHERAND-GRANGES	154 030,00	06/04/12
A12274D	Acquisition d'une grue hydraulique et d'un caisson de compaction	CARROSSERIE DE BERNAY 49130 STE GEMMES SUR LOIRE	161 015,00	22/12/12

Pour des Fournitures

Pour la tranche supérieure ou égale à **200 000 €HT**

<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
A12236E	Renouvellement des tubes diélectriques des ozoneurs de l'usine de production d'eau potable d'Angers Loire Métropole	OZONIA FRANCE SAS 92 500 RUEIL MALMAISON - FRANCE	209 999,20	10/12/12
A12067T	Achat d'un bus articulé MAN de démonstration	MAN CAMION ET BUS SAS 91080 COURCOURONNES	285 000,00	12/04/12
A12061E	Fourniture de compteurs d'abonnés d'eau potable et de boîtes à boues LOT N°1 : Compteurs de classe C - Toutes positions - débit de 1.5 à 10 m3/h	Agence ITRON Genas 69740 GENAS	900 000,00	11/04/12
A12012D	Fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte sélective par apport volontaire des emballages ménagers et des déchets à incinérer	ASTECH 68390 SAUSHEIM	1 164 200,00	07/03/12

Pour des Services				
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 90 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
A12252F	Améliorer la qualité des écrits professionnels	FORM ET COM 49123 CHAMPTOCE SUR LOIRE	20 000,00	16/11/12
A12090P	Etude d'opportunité pour la définition d'un nouvel aménagement de voirie	ARCADIS ESG 44817 SAINT HERBLAIN Cedex	21 735,00	24/04/12
A12175D	Formation "Professionaliser les agents d'accueil des déchetteries d'Angers Loire Métropole"	ESPACE FOR ACTION 44000 NANTES	22 000,00	11/07/12
A12250P	Etude pour la collecte et la substitution des papiers-cartons et certains plastiques	INDDIGO SAS 44000 NANTES	22 312,50	27/11/12
A12068P	Mission de contrôle technique pour l'extension de L'I.T.B.S. (IMIS-ESTHUA) de l'Université d'Angers	SOCOTEC Agence d'Angers 49002 ANGERS CEDEX 01	23 050,00	21/03/12
A12054P	Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'extension du groupe scolaire Jean Jacques Rousseau	DE COQUEREAUMONT - LEBRETON SARL 49100 ANGERS	23 891,70	03/01/12
A12021P	Mission de contrôle technique pour la construction d'un groupe scolaire - Plateau de la Mayenne - Commune d'Avrillé	SOCOTEC Agence d'Angers 49002 ANGERS CEDEX 01	24 345,00	22/02/12
A12223E	Révision des 2 centrifugeuses de la station de traitement des boues à l'usine de production d'eau potable.	ANDRITZ 36002 CHATEAUROUX	26 423,60	09/10/12
A12018P	Réalisation d'une étude d'aménagement urbain et paysager secteur "entrée Ouest de l'Agglomération"	URBAN'ISM 37140 BOURGUEIL	27 150,00	21/02/12
A12084D	Evaluation de l'impact du PDU sur la qualité de l'air dans différentes rues de l'agglomération angevine	AIR PAYS DE LA LOIRE 44300 NANTES	28 300,00	22/05/12
A12101P	Etude de pertinence d'une rocade sud en transports collectifs	EGIS RAIL SA 69455 LYON CEDEX 06	30 100,00	09/05/12
A12199P	PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL Parc Saint-Nicolas	CALIDRIS 44620 LA MONTAGNE	35 000,00	12/09/12
A12198P	PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL Parc des Ardoisières	ATELIER CEPAGE 94203 IVRY SUR SEINE	35 000,00	12/09/12

Pour des Services				
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 90 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
A12165T	Etude de faisabilité pour une requalification des ouvrages de l'entrée Est du pôle métropolitain	ARCADIS ESG 44817 SAINT HERBLAIN Cedex	35 640,80	04/07/12
A12056P	Missions de maîtrise d'oeuvre pour l'extension de l'usine relais n°17 (Surteco)	<i>Groupement conjoint</i> SNC LAVALIN / BODREAU ARCHITECTURE 49071 BEAUCOUZE CEDEX	36 000,00	21/03/12
A12022A	Etude diagnostique du système d'assainissement et maîtrise d'oeuvre de conception de la future station de dépollution de Briollay.	HYDRATEC 49100 ANGERS	36 122,00	21/02/12
A12270P	Etude de faisabilité et de trafic pour une déviation de la Ville des Ponts de Cé	SCE 44307 NANTES cedex 3	36 607,50	28/12/12
A12254P	Etude de faisabilité pour l'accessibilité à l'extension sud de la Zone d'Activités des Landes à Avrillé	ARCADIS ESG 44817 SAINT HERBLAIN Cedex	37 694,20	28/11/12
A12059P	Prestation d'assurance dommage ouvrage bâtiments et tous risques chantier pour l'opération de construction du groupe scolaire de la Zac Quantinière/Guérinrière à Trélazé Police dommage-ouvrage / CNR	SMACL ASSURANCES/SANTÉ 79031 NIORT CEDEX 9	39 440,72	22/03/12
A12249P	Etude "bonnes pratiques de la biodiversité"	G ET A LINKS 44009 NANTES CEDEX 01	39 700,00	06/11/12
A12272P	Maintenance progiciels : CANIS, DECENNIE, SIECLE, SUFFRAGE, IMAGE, MUNICIPAL, AVENIR, SCRUTIN	LOGITUD SOLUTIONS 68200 MULHOUSE	40 268,00	24/12/12
A11298P	Missions de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration des ateliers et locaux annexes du dépôt d'autobus urbains et péri-urbains à Saint Barthélémy d'anjou	<i>Groupement conjoint</i> SNC LAVALIN / BODREAU ARCHITECTURE 49071 BEAUCOUZE CEDEX	51 000,00	24/01/12
A12080T	Etude de définition et de faisabilité de mise en oeuvre de dessertes périurbaines sur l'étoile ferroviaire d'Angers	SYSTRA Agence de Bordeaux 33000 BORDEAUX	59 961,00	17/04/12
A12221F	Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la sante en catégorie 2 et 3 pour les chantiers de renouvellement de réseaux d'eau et d'assainissement	SNEC STE NATIONALE D'ETUDES ET DE COORDINATION 44405 REZE cedex	60 000,00	01/10/12
A12204P	Etude de polarité - Nord Est	SPL2A 49000 ANGERS	62 500,00	08/08/12

Pour des Services				
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 90 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
A12206P	Etude de polarité - Ouest	SPL2A 49000 ANGERS	62 500,00	08/08/12
A12203P	Etude de polarité - Nord Ouest	SPL2A 49000 ANGERS	62 500,00	08/08/12
A12205P	Etude de polarité - Sud	SPL2A 49000 ANGERS	62 500,00	08/08/12

Pour des Services				
Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 et inférieure à 200 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
A12014D	Lavage de conteneurs enterrés et/ou aériens	GRANDJOUAN SACO 49137 LES PONTS DE CE Cedex	134 250,00	11/06/12
A12163P	Etude de qualification et d'insertion des lignes structurantes bus du réseau Irigo	<i>Groupement solidaire</i> TRANSPORT TECHNOLOGIES CONSULT KARLSHURE/TRANSITEC 69003 LYON	144 000,00	04/07/12
A12179T	Sauvegarde et récupération des données d'une GED de la première ligne de tramway de l'Agglomération angevine et fourniture et mise en place d'un Système d'Echange de données informatisées (GED) pour la deuxième ligne	FORMI SA 31700 BLAGNAC	180 750,00	23/07/12

Pour des Services				
Pour la tranche supérieure ou égale à 200 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
A12002P	Missions de maîtrise d'oeuvre pour l'extension de l'I.T.B.S. (IMIS-ESTHUA) de l'Université d'Angers	<i>Groupement conjoint</i> ARCATURE / SETTEC/ NOBLE INGENIERIE / CIAL JL LECOCQ / ITEC / Cab GOUSSET 17000 LA ROCHELLE	272 700,00	20/02/12

Pour des Services				
Pour la tranche supérieure ou égale à 200 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
A12247T	Prestations de levés topographiques pour la 2ème ligne de tramway de l'agglomération angevine	BRANCHEREAU 49022 ANGERS CEDEX 02	300 000,00	06/12/12
A11299P	Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un groupe scolaire - Plateau de la Mayenne - Commune d'Avrillé	<i>Groupement conjoint</i> IDEA/AIA INGENIERIE/2LM/SETHEL/SERDB/CONCEPTIC ART/ATELIER HORIZONS/BOUETIER & A 44019 NANTES cedex 1	384 000,00	09/01/12
A12096A	Transport et épandage des boues d'épuration (pâteuses et séchées) de la station d'épuration de la Baumette	MANCEAU ENVIRONNEMENT 53200 COUDRAY	600 000,00	25/05/12

Entre le : **01/01/12** et **31/12/12**

Pour des Services				
Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 et inférieure à 200 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
12-033	Mission expertise technique	INDDIGO 44000 NANTES	133 600,00	28/02/2012
12-105	Mise en ISND de classe 2	BRANGEON ENVIRONNEMENT 49620 LA POMMERAYE	200 000,00	05/12/12

Entre le : **01/01/12** et **31/12/12**

Pour des Travaux				
Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 et inférieure à 5 000 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
12TR080	Marché Energie Ligne Tramway	GROUPEMENT CEGELEC SAS MOBILITY / CEGELEC LOIRE OCEAN	398 693,27	26/04/12

LISTE DES CONTRATS CONCLUS PAR ANGERS LOIRE METROPOLE – GROUPEMENT DE COMMANDES - COORDONATEUR ANGERS LOIRE METROPOLE

Entre le : **01/01/12** et **31/12/12**

Pour des Fournitures				
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 90 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
G12022P0	Acquisition, mise en place et maintenance d'une solution informatique pour la gestion d'un dossier unique de préinscription pour l'attribution des places en structures petite enfance municipales et associatives.	APSYNET SA 92017 NANTERRE CEDEX	22 555,00	24/10/12
G11006PE	Marché subséquent n° 5 - Acquisition de serveurs lames	PENTASONIC 44303 NANTES	23 227,26	26/11/12
G09010PM	Acquisition de licences de logiciel - marché subséquent n°13	SIENER INFORMATIQUE 94200 IVRY SUR SEINE	26 317,00	06/04/12
G09010PP	Acquisition de licences de logiciel - marché subséquent n°16	SIENER INFORMATIQUE 94200 IVRY SUR SEINE	28 016,00	24/07/12
G10003PE	Marché Subséquent n° 5 : maintenance des équipements réseau TOIP	TELINDUS 44300 NANTES	36 147,13	21/03/12
G12019P0	Acquisition, mise en place et maintenance d'un logiciel de soumission d'impression	e-Cervo 34000 MONTPELLIER	38 248,00	14/08/12
G09010PO	Acquisition de licences de logiciel - marché subséquent n°15	SCC 92744 NANTERRE CEDEX	41 466,36	12/04/12
G12011PB	Mise en œuvre des petites évolutions HR ACCESS V5	Compagnie IBM France 92275 BOIS COLOMBE Cedex	50 000,00	23/07/12
G09010PR	Acquisition de licences de logiciel - marché subséquent n°18	SCC 92744 NANTERRE CEDEX	50 171,54	30/10/12
G10003PF	Marché subséquent 6 - migration des serveurs de ToIP	TELINDUS FRANCE 35510 CESSON-SEVIGNE	57 890,60	28/03/12
G11016PD	Acquisition de matériels périphériques pour le déploiement du système A'tout	Capgemini Ouest 44015 NANTES CEDEX 01	76 360,00	12/04/12
G09010PQ	Acquisition de licences de logiciel - marché subséquent n°17	SCC 92744 NANTERRE CEDEX	81 780,83	10/08/12

Pour des Fournitures				
Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 et inférieure à 200 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
G11030PC	Acquisition de matériel d'équipement pour les infrastructures des sports et loisirs	OEM TERMINALS & SMART OBJECTS 85206 FONTENAY LE COMTE CEDEX	90 000,00	10/07/12

Pour des Fournitures				
Pour la tranche supérieure ou égale à 200 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
G12012P0	Acquisition, mise en oeuvre d'un nouveau coeur de réseau et de distribution de serveurs Acquisition et mise en oeuvre d'un système centralisé de gestion de réseau sans fil	OBIANE 35000 RENNES	245 960,19	30/07/12
G09010PN	Acquisition de licences de logiciel - Marché subséquent n°14	SCC 92744 NANTERRE CEDEX	286 004,90	19/04/12
G09011Pg	Acquisition de postes de travail et petits matériels informatiques pour une durée d'un an (besoins standards des collectivités suivantes : Angers Loire Métropole, Ville et CCAS d'Angers, communes des Ponts de Cé et d'Ecouflant.	SCC 92744 NANTERRE CEDEX	800 000,00	18/04/12
G12008T0	acquisition de bus hybrides articulés diesel-électrique pour les réseaux de Nantes Métropole et Angers Loire Métropole	HEULIEZ BUS SA 79700 MAULEON	2 500 000,00	12/06/12

Pour des Services				
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 90 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
G12006P0	Contrat de maintenance pour le Musée des Beaux Arts	IREC SAS 86130 JAUNAY-CLAN	25 458,42	29/03/12
G12020P0	Maintenance de logiciel MicroStation	BENTLEY SYSTEMS FRANCE 92419 COURBEVOIE CEDEX	27 397,38	23/08/12
G10018PC	Marché subséquent n°3 - Assistance au pilotage de projet	TIBCO SERVICES 44860 SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU	29 325,00	29/08/12
G10016Pk	Prestations relatives au suivi vidéo des évènements locaux. MS 11 : Suivi vidéo de la concertation Code de la Rue	MSTREAM 44482 CARQUEFOU CEDEX	30 000,00	13/06/12
G12005P0	Conception et création graphique autour des axes et des priorités de communication	Liner Communication 44200 NANTES	30 000,00	22/03/12
G11016PE	Marché subséquent n°4 : accompagnement de la collectivité pour la formation des agents qui vont délivrer la prestation A'tout	Capgemini Ouest 44015 NANTES CEDEX 01	30 922,30	29/10/12
G12027P0	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition de la stratégie du programme SIG	IETI Consultants 71000 MACON	33 755,00	28/11/12
G11028P	Mise en place d'interfaces entre le logiciel de gestion de la bibliothèque municipale Millennium et le système A'tout	INNOVATIVE Interfaces 75005 PARIS	34 400,00	06/01/12
G12023P0	Maintenance du logiciel Time Navigator	ALLEN SYSTEMS GROUP 92927 PARIS LA DEFENSE CEDEX	39 110,38	15/10/12
G11030PB	Acquisition et maintenance d'une solution informatique pour la gestion de la billetterie des équipements sportifs de la DSL de la VA. 2ème MS : Acquisition et mise en oeuvre du matériel et des périphériques de caisse, des systèmes de contrôle d'accès.	OEM TERMINALS & SMART OBJECTS 85206 FONTENAY LE COMTE CEDEX	45 256,00	14/03/12
G12017P0	Fournitures de services de télécommunications Accès internet	SFR Business Team 92190 MEUDON	50 000,00	23/08/12
G12011PA	Prestations d'assistance pour le maintien en condition opérationnelle AGIRH-HR ACCESS V5	Compagnie IBM France 92275 BOIS COLOMBE Cedex	50 000,00	23/07/12
G11025P	Maintenance des postes de travail informatiques et imprimantes. Maintenance des postes de travail de type APPLE	AT&MIS 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE	50 000,00	19/01/12

Pour des Services				
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 90 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
G10019Pc	Réalisation des infographies et du maquettage sous PAO des supports de communication de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole - Marché subséquent n°3	PARAGRAPHE Imageurs 49100 ANGERS	60 000,00	03/08/12
G11029PA	Mise en place d'interfaces entre le système billettique transport et le système A'tout 1er Marché subséquent	PARKEON 75015 PARIS	64 175,00	10/02/12
G12003PO	Balayage, nettoyage de VRD sur les zones d'activités Lot 01 : Balayage, nettoyage de voirie et réseaux d'eaux pluviales	<i>Groupement conjoint</i> groupement Véolia propreté -Grangjouan Saco/ Sarp Ouest 44815 SAINT HERBLAIN CEDEX	72 000,00	27/03/12
G11030PA	Acquisition et maintenance d'une solution informatique pour la gestion de la billetterie des équipements sportifs de la direction des sports et loisirs de la ville d'Angers. 1er MS : Acquisition du système de gestion de la billetterie	OEM TERMINALS & SMART OBJECTS 85206 FONTENAY LE COMTE CEDEX	73 000,00	15/03/12

Pour des Services				
Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 et inférieure à 200 000 €HT				
<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
G12009P0	Acquisition d'une solution de verbalisation électronique (matériels, logiciels et prestations associés)	EDICIA 44481 CARQUEFOU	91 602,72	24/05/12
G12024PA	MS1 - Phases 1,2 et 3 de l'accord cadre : Matériel Vie Associative, réservation de salles et location de vélos	MISMO Informatique 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE	97 590,00	06/11/12
G12014P0	Fournitures de services de télécommunications Téléphonie fixe lignes et services divers	FRANCE TELECOM 35708 RENNES CEDEX 7	100 000,00	23/08/12
G12016P0	Fournitures de services de télécommunications Solution d'interconnexion des sites	COMPLETEL 44275 NANTES CEDEX 2	140 000,00	27/08/12
G11027P	Balayage, nettoyage de VRD et maintenance, entretien du réseau éclairage public sur les zones d'activités Lot 02 : Maintenance, entretien réseaux éclairage public, génie civil de télécommunication	ETDE 49071 BEAUCOUZE	186 300,00	31/01/12

Pour des Services

Pour la tranche supérieure ou égale à **200 000 €HT**

<i>N° Contrat</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire Adresse</i>	<i>Montant HT Notifié</i>	<i>Date Notification</i>
G12015P0	Fournitures de services de télécommunications Téléphonie mobile	ORANGE BUSINESS SERVICE 35708 RENNES CEDEX 7	250 000,00	23/08/12
G12013P0	Fournitures de services de télécommunications Téléphonie fixe lignes isolées et numériques	SFR Business Team 92190 MEUDON	350 000,00	23/08/12

M. LE PRÉSIDENT – Je vous demande maintenant de bien vouloir me donner acte de la liste des décisions du bureau permanent du 7 avril 2013, ainsi que la liste des arrêtés pris en vertu de l'article L.5211-10 du Code générale des collectivités territoriales et enfin, la liste des marchés à procédure adaptée et la liste des marchés publics passés par Angers Loire Métropole et ses mandataires en 2012 (en application de l'article 133 du code des marchés publics).

Y a-t-il des interventions ? ...

Le Conseil de communauté prend acte.

Il n'y a pas de questions diverses. Je vous souhaite donc une bonne et excellente soirée !

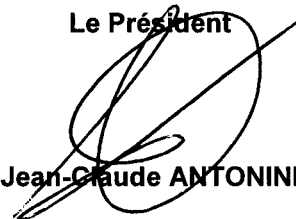
La séance est levée à 19h50

Le Secrétaire de Séance



M. Gérard LE SOLLIEC

Le Président



Jean-Claude ANTONINI

N°	DOSSIERS EN EXERGUE	PAGES
	Emploi et Insertion	
1	CREATION D'UNE PLATEFORME SOLIDAIRE D'ECO ACTIVITES - LES PONTS DE CE - ASSOCIATION AGLAES - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT - DEL-2013-70	3
	AUTRES DOSSIERS	
	Développement économique	
2	SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISES - BOUTIQUE DE GESTION ANJOU MAYENNE- CONVENTION DE PARTENARIAT 2013-2015 - APPROBATION - DEL-2013-71	8
	Enseignement Supérieur et Recherche	
3	CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION (CPER) 2007-2013 - REVISION MI PARCOURS - AVENANTS AUX CONVENTIONS D'EXECUTION - DEL-2013-72	10
4	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS TOURS ANGERS LE MANS - PARTICIPATION FINANCIERE - DEL-2013-73	11
	Urbanisme	
5	PATRIMOINE ET RESERVES FONCIERES - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS POUR L'ANNEE 2012 - DEL-2013-74	12
6	DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE - ANGERS - QUARTIER LAC DE MAINE - SECTEUR GRAND MAINE/GRAND LAUNAY - MODIFICATION DU PERIMETRE - DEL-2013-75	13
7	PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) - BOUCHEMAINE - SITE DE LA COMPAGNIE COMMERCIALE DE MANUTENTION PETROLIERE - PROCEDURE DE DELAISSEMENT - CONVENTION DE FINANCEMENT DES MESURES FONCIERES - DEL-2013-76	15
8	PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) - BOUCHEMAINE - SITE DE LA COMPAGNIE COMMERCIALE DE MANUTENTION PETROLIERE - INSTAURATION D'UN DROIT DE DELAISSEMENT AU PROFIT D'ANGERS LOIRE METROPOLE - DEL-2013-77	17
	Habitat et Logement	
9	DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE DE L'ETAT (2010-2015) - EXERCICE 2013 - AVENANT ANNUEL N°10 A LA CONVENTION DE DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE - DEL-2013-78	19
10	PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE - DISPOSITIF D'AIDE FINANCIERE D'ANGERS LOIRE METROPOLE POUR 2013 - DEL-2013-79	20
	Politique de la Ville et Cadre de Vie	

11	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - CONVENTION SUR LA MISSION DE PREVENTION SPECIALISEE 2009-2012 - AVENANT DE PROLONGATION POUR 2013 - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION SPECIALISEE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT - DEL-2013-80	22
	Finances	
12	ECUILLE - CONSTRUCTIONS SCOLAIRES - REPRISE D'EMPRUNTS. - DEL-2013-81	23
13	TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 14 MARS 2013. - DEL-2013-82	24
	Aménagement rural	
14	PROJET AGRICOLE DEPARTEMENTAL - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ANGERS LOIRE METROPOLE ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU MAINE ET LOIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE - DEL-2013-83	25
	Tramway	
15	INDEMNISATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS - PROTOCOLE D'ACCORD - DEL-2013-84	27
	Ressources Humaines	
16	ASSOCIATION COMITÉ D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ANGERS, DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CONVENTION - DEL-2013-85	28
	LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT	29
	LISTE DES ARRÊTÉS PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	32
	LISTE DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE	35
	LISTE DES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS PAR ANGERS LOIRE MÉTROPOLE ET SES MANDATAIRES EN 2012 (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS)	39